

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES ANIMALES  
ET HALIEUTIQUES**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES  
ETUDES ET DES STATISTIQUES  
SECTORIELLES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES STATISTIQUES  
SECTORIELLES ET DE  
L'EVALUATION**

\*\*\*\*\*

**BURKINA FASO**



Unité-Progress-Justice

**MINISTERE DES  
TRANSPORTS, DE LA  
MOBILITE URBAINE ET DE  
LA SECURITE ROUTIERE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**AGENCE NATIONALE DE LA  
METEOROLOGIE**

\*\*\*\*\*

-----

**Rapport de la première mission conjointe de suivi et d'évaluation de la  
campagne agropastorale 2023/2024 et de la situation alimentaire et  
nutritionnelle des ménages  
du 09 au 15 juillet 2023**



**Juillet 2023**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>4</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b> .....	<b>5</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>7</b>
<b>DEROULEMENT DE LA MISSION</b> .....	<b>8</b>
<b>I. RESULTATS</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1. Situation de campagne agropastorale</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1.1. Situation pluviométrique et hydrologique</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1.1.2. Situation hydrologique</b> .....	<b>14</b>
<b>1.1.1.3. Satisfaction des besoins en eau</b> .....	<b>15</b>
<b>1.1.2. Etat d'installation de la campagne</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1.2.1. Niveau de soutien à la campagne agricole</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1.2.1.1. Equipements agricoles</b> .....	<b>17</b>
<b>1.1.2.1.2. Engrais minéraux et organiques</b> .....	<b>17</b>
<b>1.1.2.1.3. Semences</b> .....	<b>17</b>
<b>1.1.2.1.4. Aménagements</b> .....	<b>18</b>
<b>1.1.2.2 Opérations culturales en cours et anomalies</b> .....	<b>18</b>
<b>1.1.2.3 Stades phénologiques et anomalies</b> .....	<b>19</b>
<b>1.1.2.4 Situation phytosanitaire</b> .....	<b>19</b>
<b>1.1.3. Situation pastorale et santé animale</b> .....	<b>19</b>
<b>1.1.3.1. Situation des appuis à la production pastorale</b> .....	<b>19</b>
<b>1.1.3.1.1. Equipements</b> .....	<b>19</b>
<b>1.1.3.1.2. Semences fourragères et intrants de soins vétérinaires</b> .....	<b>20</b>
<b>1.1.3.1.3. SPAI</b> .....	<b>20</b>
<b>1.1.3.2. Disponibilité et accessibilité du pâturage, des stocks fourragers et des SPAI</b> .....	<b>21</b>
<b>1.1.3.3. Disponibilité et accessibilité des points d'eau d'abreuvement</b> .....	<b>22</b>
<b>1.1.3.4. Etat d'embonpoint des animaux</b> .....	<b>22</b>
<b>1.1.3.5. Situation de la transhumance</b> .....	<b>22</b>
<b>1.1.3.6. Situation des conflits</b> .....	<b>24</b>
<b>1.1.3.7. Situation des épizooties et maladies à déclaration obligatoire</b> .....	<b>24</b>
<b>1.2. Situation des marchés agropastoraux et les flux nationaux et internationaux</b> .....	<b>25</b>
<b>1.2.1. Etat de fonctionnement des marchés agricoles et à bétail</b> .....	<b>25</b>
<b>1.2.1.1. Etat de fonctionnement des marchés agricoles</b> .....	<b>25</b>

1.2.1.2.	Etat de fonctionnement des marchés à bétail.....	26
1.2.2.	Offre, demande, flux et prix des produits céréaliers.....	27
1.2.2.1.	Offre, demande et flux des produits céréaliers .....	27
1.2.2.2.	Niveau et évolution des prix des produits céréaliers.....	27
1.2.2.2.1.	Niveau et évolution des prix des produits céréaliers sur les marchés de collecte	28
1.2.2.2.2.	Niveau et évolution des prix des produits céréaliers sur les marchés de détail	29
1.2.2.3.	Offre, demande et flux des produits de rentes.....	30
1.2.2.4.	Niveau et évolution des prix des produits de rentes.....	30
1.2.2.5.	Offre, demande et flux des produits maraîchers.....	32
1.2.2.6.	Niveau et évolution des prix des produits maraîchers .....	33
1.2.2.7.	Offre, demande et flux des produits forestiers non ligneux.....	33
1.2.2.8.	Niveau et évolution des prix des produits forestiers non ligneux.....	34
1.2.2.9.	Etat de fonctionnement des marchés à bétail : Animation, tenue régulière des jours de marchés, offre, demande et flux.....	35
1.2.2.10.	Niveau et évolution des prix du bétail.....	36
1.3.	Sources de revenus et pouvoir d'achats des ménages.....	38
1.3.1.	Principales et diversifications des sources de revenus .....	38
1.3.2.	Termes de l'échange bétail/céréale.....	38
1.4.	Situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et les maladies humaines .....	39
1.4.1.	Evolution des cas de malnutris aigus modérés (MAM) .....	39
1.4.2.	Evolution des cas de malnutris aigus sévère (MAS) .....	40
1.4.3.	Mesure de prise en charge (PEC) des cas de malnutrition .....	41
1.4.4.	Evolution des cas du paludisme et des cas de diarrhées.....	41
1.4.5.	Evolution des cas de rougeole.....	42
1.4.6.	Fonctionnalité des formations sanitaires et couvertures des services de santé....	42
1.5.	Consommation alimentaire et stratégie d'adaptation des ménages .....	43
1.6.	Catastrophes, conflits et déplacements de population.....	44
1.7.	Interventions humanitaires en cours et en perspectives .....	45
II.	PERSPECTIVES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES .....	49
2.1.	Perspectives de la campagne agricole .....	49
2.2.	Perspectives alimentaires.....	50
III.	RECOMMANDATIONS.....	50
IV.	CONCLUSION .....	51
<b>ANNEXES.....</b>		<b>V</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANAM</b>	Agence Nationale de la Météorologie
<b>BMCRF</b>	Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression contre le Fraude
<b>CIC-B</b>	Comité interprofessionnel des Céréales du Burkina
<b>CRS</b>	Catholic Relief Services
<b>DGESS</b>	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
<b>DGEVCC</b>	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>DGFOMR</b>	Direction Générale la Foncier et de l'Organisation du Monde Rurale
<b>DGPA</b>	Direction Générale des Productions Animales
<b>DGPV</b>	Direction Générale de la Production Végétale
<b>DGRE</b>	Direction Générale des Ressources en Eau
<b>DGRH</b>	Direction Générale des Ressources Halieutiques
<b>DGSV</b>	Direction Générale des Services Vétérinaires
<b>DRARAH</b>	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
<b>FAO</b>	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>MAG</b>	Malnutrition aigüe globale
<b>MAM</b>	Malnutrition Aigüe Modérée
<b>MARAH</b>	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
<b>MAS</b>	Malnutrition Aigüe Sévère
<b>MEEA</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
<b>NDVI</b>	Normalized Difference Vegetation Index
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDI</b>	Personne Déplacée Interne
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SE-CNSA</b>	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>SIM</b>	Système d'Information sur les Marchés
<b>SONAGES</b>	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
<b>S</b>	
<b>SP/CONAS</b>	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'urgence et de la
<b>UR</b>	Réhabilitation
<b>SPAI</b>	Sous-Produits Agro-Industriels

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation de répartition des engrais par région.....	17
Tableau 2 : Situation de répartition des semences par région.....	18
Tableau 3 : Situation de répartition des équipements de production animale par région.....	19
Tableau 4 : Situation de répartition des semences fourragères par région.....	20
Tableau 5: Situation de répartition des SPAI par région .....	21
Tableau 6: Niveau des prix des produits maraîchers dans la région du Centre .....	33
Tableau 7: Situation de répartition des PDI par région.....	44

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cumuls pluviométriques saisonniers du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 (ANAM, juillet 2023).....	10
Figure 2: Cumuls pluviométriques saisonniers du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 comparés ceux de l'année passée (ANAM, juillet 2023).....	11
Figure 3 : Cumuls pluviométriques saisonniers du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 comparés à ceux de la normale moyenne 1991-2020 (ANAM, juillet 2023).....	12
Figure 4 : Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) à la 1 <sup>ère</sup> décade de juillet 2023 (ANAM, juillet 2023).....	13
Figure 5 : Anomalie de l'Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) à la 1 <sup>ère</sup> décade de juillet 2023 (ANAM, juillet 2023).....	14
Figure 6 : Indice de Satisfaction des Besoins en Eau (WRSI) de la culture du mil à la 1 <sup>ère</sup> décade de juillet 2023.....	16
Figure 7 : Evolution des prix des céréales de base sur les marchés de collecte (SONAGESS, juillet 2023).....	29
Figure 8 : Niveau des prix des principales céréales sur les marchés de détail (SONAGESS, juillet 2023).....	30
Figure 9 : Evolution des prix du niébé sur les marchés de collecte et de détail (SONAGESS, juillet 2023).....	31
Figure 10: Niveau des prix de l'arachide coque sur les marchés de production et de consommation (SONAGESS, juillet 2023).....	32
Figure 11: Evolution comparé des prix des principaux PFNL (DGEVCC, juillet 2023). .....	35
Figure 12: Variation des prix du taureau (SIM bétail, juillet 2023) .....	36
Figure 13: Variation des prix du bélier (SIM bétail, juillet 2023) .....	37
Figure 14 : Variation du prix du bouc (SIM bétail, juillet 2023).....	38
Figure 15: Niveau et variation des termes de l'échange (bétail/céréales) :.....	39
Figure 16: Evolution des cas des MAM par région.....	40
Figure 17 : Evolution des cas des MAS par région.....	41
Figure 18 : Etat de fonctionnement des Centres de santé.....	42

## FAITS SAILLANTS

- + Installation tardive de la campagne agropastorale par rapport à la normale et caractérisée par une mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies ;
- + Opérations culturales dominées par les semis et les stades phénologiques sont dominés par la levée à la date du 10 juillet 2023 ;
- + Situation phytosanitaire globalement calme ;
- + Faible niveau de remplissage des points d'eau comparativement à la même période de l'année passée ;
- + Retard accusé dans la distribution des intrants subventionnés aux producteurs ;
- + Retard dans l'application de l'engrais dans les premiers champs de maïs du fait des pauses pluviométriques ou de l'insuffisance des pluies ;
- + Baisse légère du prix des engrais sur le marché par rapport à l'année passée, mais en hausse par rapport à la normale ;
- + Faible disponibilité et accessibilité du fourrage naturel ;
- + Disponibilité moyenne avec une accessibilité limitée de l'eau d'abreuvement du bétail ;
- + Hausse des prix des SPAI ;
- + Amélioration de l'état d'embonpoint des animaux avec le renforcement du disponible fourrager ;
- + Mouvements inhabituels du bétail vers les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire, malgré la non délivrance des certificats internationaux de transhumance ;
- + Baisse saisonnière du prix des animaux et des SPAI par rapport à l'année passée à la même période ;
- + Situation zoo-sanitaire calme dans l'ensemble des régions ;
- + Une hausse de l'offre et une faible demande des produits agricoles sur le marché ;
- + Baisse du prix des produits agricoles sur le marché par rapport à l'année passée à la même période mais en hausse par rapport à la normale ;
- + Prix des animaux en hausse sur la plupart des marchés par rapport à l'année passée à la même période ;
- + Terme de l'échange bétail/céréale en légère amélioration ;

- ✚ Faible couverture des soins de santé dans les zones à fort déficit sécuritaire avec plus de 54% des formations sanitaires qui sont fermées ou fonctionnent à minima.

## CONTEXTE

La troisième décennie du mois de mai 2023 a été caractérisée par une incursion modérée des vents de mousson sur la majeure partie du pays, occasionnant ainsi des pluies dans certaines localités. Les hauteurs de pluie décennales enregistrées ont varié de zéro mm dans plusieurs localités du pays à 58,6 mm en quatre (4) jours à Karangasso-Sambla dans la province du Houet. Comparativement à la normale (moyenne 1991-2020), ces cumuls pluviométriques, pour la même période, ont été déficitaires sur une grande partie du territoire. Cependant, dans certaines localités des régions de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Ouest de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Nord, des excédents pluviométriques ont été enregistrés.

Au cours de cette période, les activités agricoles au niveau des différentes régions du pays ont été principalement marquées par la poursuite des activités de préparation des champs notamment, les défrichages et nettoyage des champs, les CES/DRS, l'épandage de la fumure organique et les labours.

Sur le plan alimentaire, les conditions d'accès à la nourriture des ménages sont jugées difficiles surtout pour les ménages vulnérables avec le niveau élevé des prix des céréales et la baisse voire l'amenuisement des stocks. Toutefois, la consommation alimentaire de bon nombre de ménages, notamment des personnes déplacées internes, est soutenue par l'assistance humanitaire. Sur le plan pastoral, les conditions d'alimentation du bétail sont difficiles avec la dégradation du pâturage naturel et l'inaccessibilité aux SPAI dont les prix sont jugés élevés et le tarissement des points d'eau.

Durant la période Juin-Juillet-Août (JJA) 2023, il est prévu des cumuls pluviométriques excédentaires à tendance normale sur la majeure partie du pays exceptées les parties sud des régions de l'Est, du Centre-Est, du Sud-Ouest et des Cascades où il est attendu des cumuls pluviométriques déficitaires à tendance normale. Une installation normale à tendance tardive de la saison pluvieuse est prévue sur le pays.

Sur l'ensemble du territoire, l'on pourrait assister en début de saison à des séquences sèches de durées normales ou supérieures à celle-ci.

Pour maintenir la veille face aux risques de sécheresses, d'inondations, d'attaques parasitaires et de la réémergence de certaines pathologies animales en début de saison, le Système d'Alerte Précoce en collaboration avec ses partenaires organise la présente mission de collecte d'informations dans le cadre du suivi et d'évaluation de la campagne agropastorale 2023/2024 ainsi que de la situation alimentaire et nutritionnelle des



ménages. Cela permettra d'alerter les décideurs afin de favoriser la prise de décision rapide et efficace dans le cadre de la prévention et la gestion des crises et catastrophes.

## **DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission conjointe de suivi et d'évaluation de la campagne agropastorale 2023/2024 et de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages s'est déroulée du 09 au 15 juillet 2023. Elle a été conjointement mise en œuvre par des représentants des structures étatiques (ANAM, SE/CNSA, DGFOMR, DGESS/MARAH, DGPV, DGPA, SONAGESS, DGEVCC, DGRE, SP/CONASUR, DGADI, BMCRF/MDICAPME, DGSV), des projets et programmes de développement (PRAPS-BF, PAH/GIZ, filets sociaux), des ONG (CRS), de la Société civile (CIC-B) et du Système des Nations Unies (FAO, FEWS NET), membres du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires. Au cours de cette mission, les appréciations ont porté sur la situation pluviométrique et hydrologique, la situation de la campagne agricole, la situation pastorale et zoo-sanitaire, la situation des marchés agrosylvopastoraux, la situation sanitaire et nutritionnelle, la situation des catastrophes et les déplacements de populations ainsi que les interventions humanitaires et les perspectives.

Pour avoir les résultats escomptés, les équipes ont animé des focus groups avec les communautés, échangé avec les autorités administratives, les services techniques et les partenaires au développement d'une part, et procédé à des visites de marchés des produits agricoles et du bétail pour échanger avec les différents acteurs (commerçants, acheteurs, intermédiaires, etc.) d'autre part. Des visites de sites d'exploitations et des interviews ont été également réalisées.

Une rencontre s'est tenue dans les régions avec le dispositif régional de sécurité alimentaire composé des différentes structures techniques, les partenaires actifs dans le domaine de la sécurité alimentaire, les associations et organisations paysannes afin de valider les résultats de la mission.

## I. RESULTATS

### 1.1. Situation de campagne agropastorale

#### 1.1.1. Situation pluviométrique et hydrologique

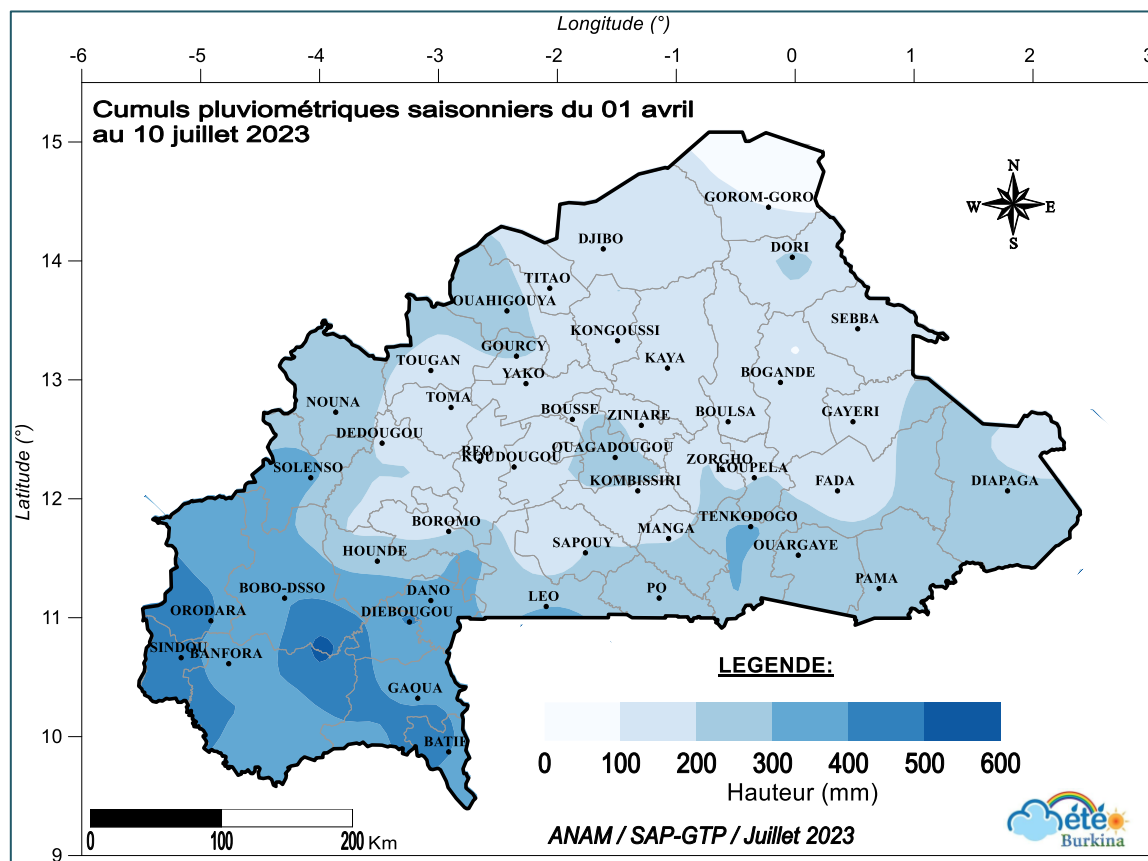
##### 1.1.1.1. Situation pluviométrique

La campagne agropastorale 2023/2024 a été caractérisée par un démarrage normal à tardif dans la plupart des localités du pays conformément aux prévisions saisonnières. En effet, les premières pluies ont été enregistrées entre la 3<sup>ème</sup> décade du mois d'avril et la 1<sup>ère</sup> décade du mois de mai, ce qui a permis à plusieurs localités notamment dans la partie sud du pays d'entamer les différentes opérations culturales, les préparations des champs, les labours et les semis. Aussi, l'installation de la saison s'est maintenue progressivement sur la quasi-totalité du territoire national jusqu'à la deuxième décade du mois de juin. Par la suite, la répartition spatio-temporelle de la pluviométrie a été mauvaise entre les deux dernières décades du mois de juin et la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juillet, ce qui s'est traduite par des poches de sécheresses par endroits. Cette situation a eu comme conséquence des retards de semis et des resemis. Ces poches de sécheresses ont surtout concerné certaines communes des provinces du Gourma, de la Komandjari, de la Gnagna dans la région de l'Est, du Mouhoun, du Nayala et les Balé dans la région de la Boucle du Mouhoun, de la Sissili et du Ziro dans la région du Centre-Ouest, du Passoré et du Zondoma dans la région du Nord, de l'Oubritenga, du Kourwéogo et du Ganzourgou dans le Plateau Central, du Kourittenga dans la région du Centre-Est, du Bazèga et du Zoundwéogo dans la région du Centre-Sud et de la région du Centre. A partir de la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juillet, un regain de l'activité de la mousson a été constaté avec une pluviométrie régulière consacrant définitivement l'installation de la campagne agricole dans l'ensemble des régions agricoles.

Le cumul pluviométrique saisonnier du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 a varié entre 27.0 mm en deux (02) jours à Markoye dans la province de l'Oudalan et 540.0 mm en dix-neuf (19) jours à Karangasso-Vigué dans le Houet (figure 1). Les cumuls les plus importants ont été relevés dans certaines localités situées dans les régions des Hauts-Bassins (540.0 mm en 19 jours à Karangasso-Vigué, 519.8 mm en 26 jours à Koloko, 413.0 mm en 35 jours à Bobo-Dioulasso et 400.7 mm en 24 jours à Orodara), du Sud-Ouest (462.5 mm en 20 jours à Midebdo, 438.5 mm en 19 jours à Loropéni, 423.5 mm en 18 jours à Diébougou, 402.5 mm en 17 jours à Dissin et 401.0 mm en 23 jours à Gaoua) et des cascades ( 454.0 mm en

23 jours à Niangoloko, 441.0 mm en 30 jours à Loumana et 416.0 mm en 21 jours à Sindou).

Quant aux cumuls les plus faibles, ils ont été enregistrés dans certaines localités des régions du Sahel (27.0 mm en 2 jours à Markoye et 98.5 mm en 10 jours à Gorom-Gorom) et du Nord (66.0 mm en 9 jours à Arbolle et 82.5 mm en 7 jours à Séguénéga) (figure 1).

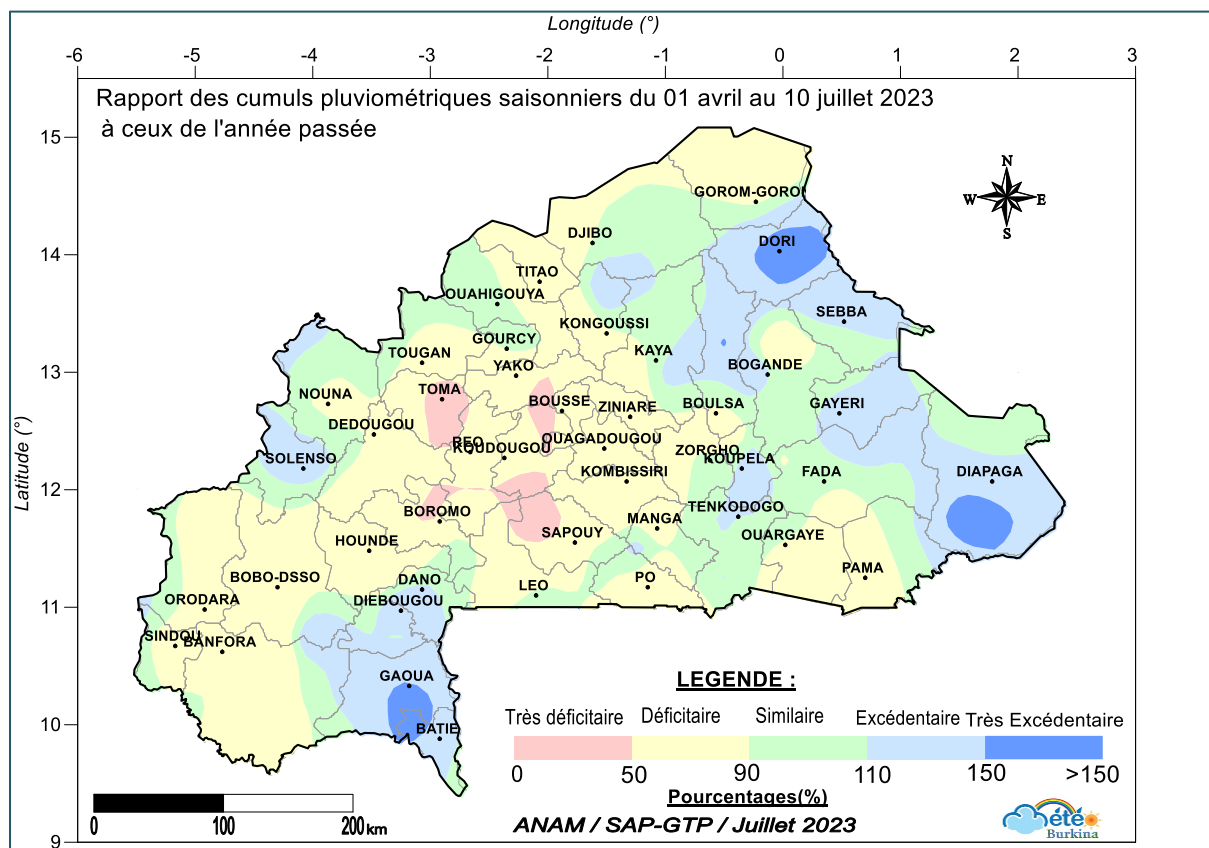


**Figure 1 : Cumuls pluviométriques saisonniers du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 (ANAM, juillet 2023)**

Comparés à la même période de l'année précédente, les cumuls pluviométriques saisonniers du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 ont été déficitaires à similaires sur la majeure partie du pays. Les déficits les plus importants ont été enregistrés dans certaines localités des régions du Centre-Ouest (-259.0 mm à Kindi, -229.1 mm à Bougnounou et -217.5 mm à Sabou), des Cascades (-243.2 mm à Sidéradougou et -221.1 mm à Sindou), de la Boucle du Mouhoun (-223.4 mm à Toma et -205.7 mm à Boromo), des Hauts-Bassins (-236.6 mm à Béréba et -199.8 mm à Farako-Bâ) et du Nord (-231.0 mm à Arbolle) (figure 2).

Néanmoins, des excédents pluviométriques ont été observés dans quelques localités situées dans les régions du Sud-Ouest (+242.0 mm à Midebdo, +155 mm à Gaoua, +144.0 mm à Diébougou, +135.0 mm à Loropéni et +103.3 mm à Legmoïn), du Sahel (+105.0 mm

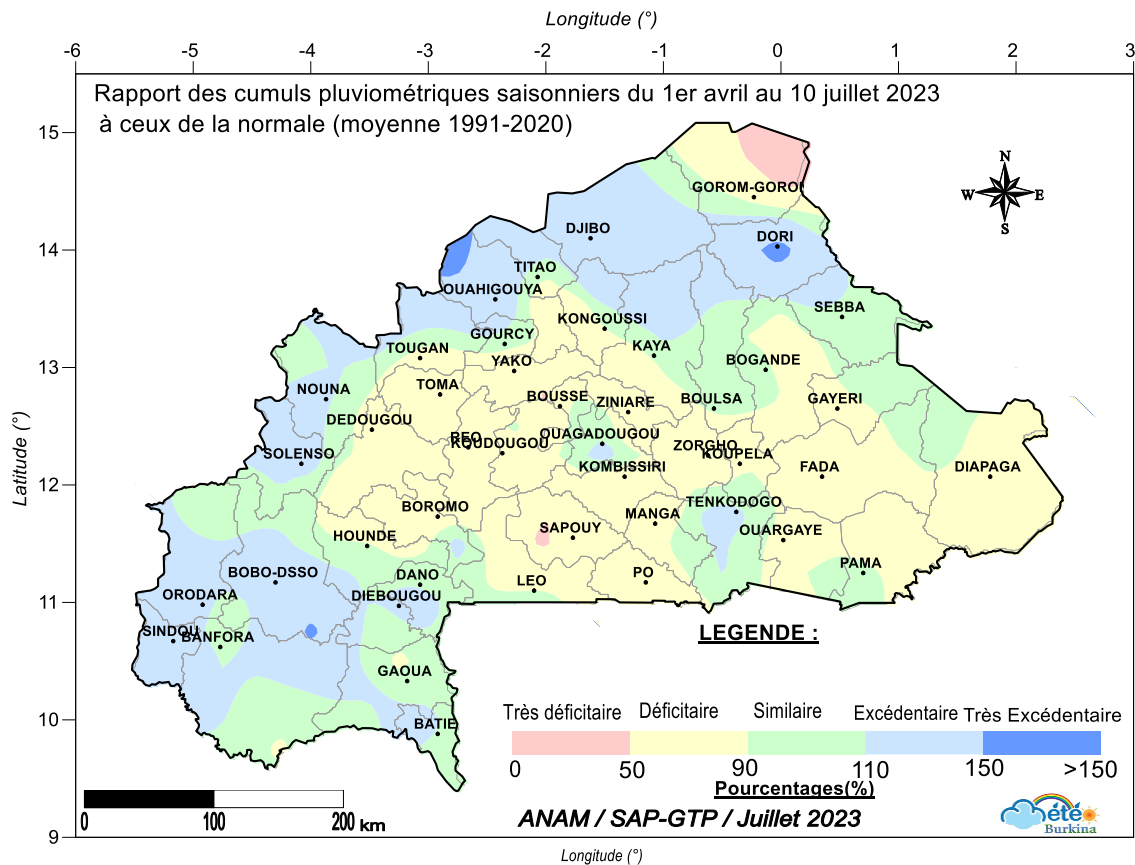
à Dori), du Plateau Central (+99.8 mm à Zorgho), du Centre-Est (+96.0 mm à Koupéla) (figure 2).



**Figure 2: Cumuls pluviométriques saisonniers du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 comparés ceux de l'année passée (ANAM, juillet 2023)**

Comparés à la normale (moyenne 1991-2020) et pour la même période, ces cumuls pluviométriques saisonniers ont été déficitaires à similaires sur la majeure partie du territoire national. Les baisses les plus prononcées ont été observées dans certaines localités des régions du Centre-Sud (-164.8 mm à Manga, -160.4 mm à Tiébélé, -99.8 mm à Pô et -95.5 mm à Kombissiri), de la Boucle du Mouhoun (-163.1 mm à Bagassi, -131.5 mm à Boromo, -126.1 mm à Kouka, -108.0 mm à Toma et -96.0 mm à Bondoukuy), de l'Est (-111.1 mm à Fada N'Gourma), du Centre-Ouest (-101.2 mm à Dydir), du Nord (-132.2 mm à Yako et -94.5 mm à Séguénéga) (figure 3).

Cependant, des situations d'excédents pluviométriques sont relevées dans certaines localités des régions du Sahel (+92.3 mm à Dori), des Hauts-Bassins (+73.7 mm à Bobo-Dioulasso), du Sud-Ouest (+76.5 mm à Diébougou et +73.3 mm à Dissin), des Cascades (+81.3 mm à Sindou, +73.7 mm à Sidéradougou), de la Boucle du Mouhoun (+78.7 mm à Solenzo), du Nord (+77.9 mm à Ouahigouya) (figure 3).



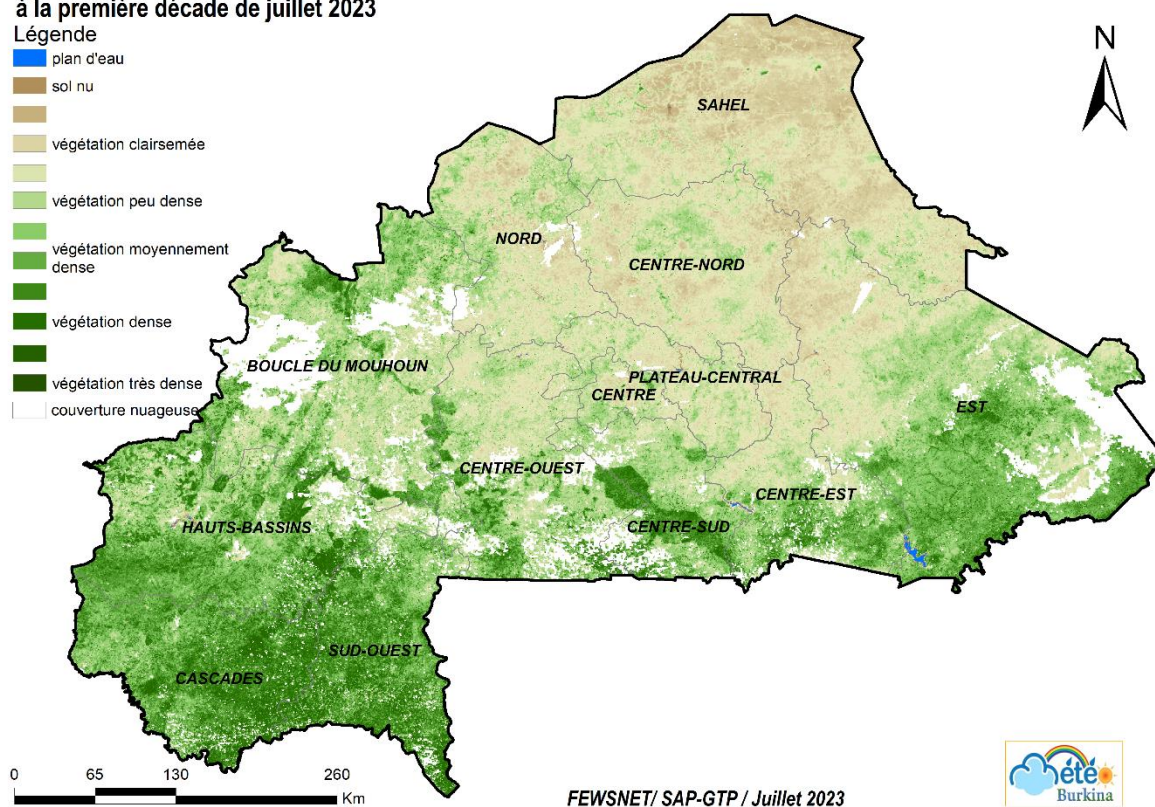
**Figure 3 : Cumuls pluviométriques saisonniers du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023 comparés à ceux de la normale moyenne 1991-2020 (ANAM, juillet 2023)**

A la faveur des pluies enregistrées depuis l'installation de la campagne pluvieuse, la couverture végétative présente une physionomie moyenne à la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juillet 2023. En effet, la couverture végétative est clairsemée à moyennement dense sur la majeure partie du pays à l'exception des régions du Sud-Ouest, des Cascades, des Hauts-Bassins ainsi que dans les parties sud des régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est et de l'Est, où la couverture végétative est dense à très dense (figure 4). Il convient de noter que le suivi de la végétation se base sur l'indice de végétation (NDVI-Normalized Difference Vegetation Index) à partir des données de télédétection. Cet indice de végétation exprime l'activité chlorophyllienne des plantes et constitue ainsi une mesure en termes de densité et de vitalité de la végétation présente sur le sol dans une zone donnée (figure 4).

### Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) à la première décade de juillet 2023

#### Légende

- plan d'eau
- sol nu
- végétation clairsemée
- végétation peu dense
- végétation moyennement dense
- végétation dense
- végétation très dense
- couverture nuageuse



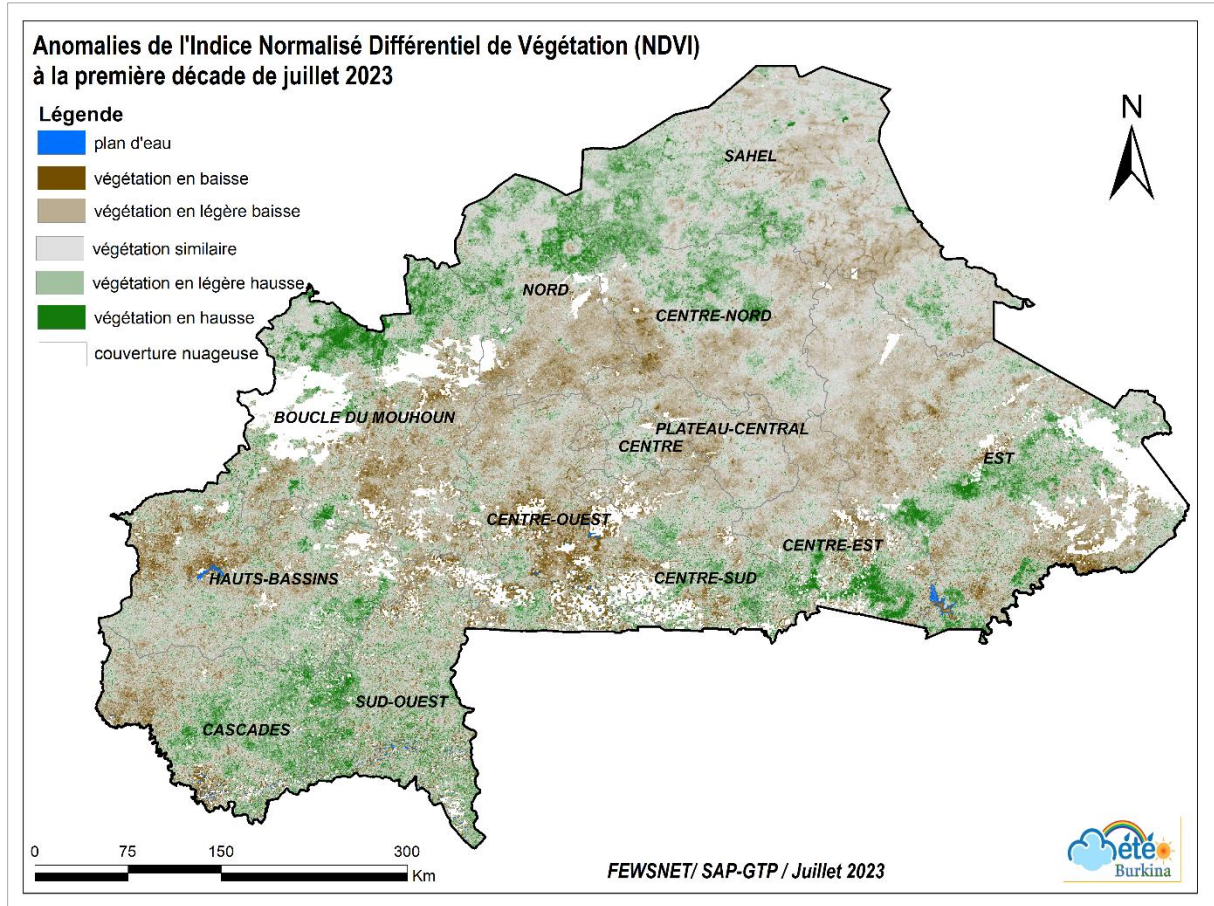
**Figure 4 : Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) à la 1<sup>ère</sup> décade de juillet 2023 (ANAM, juillet 2023)**

L'Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) comparé à celui de la médiane (2003-2017) à la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juillet 2023, indique des retards de croissance végétales voire similaires sur la majeure partie du pays. Ces retards sont plus marqués dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest, du Plateau Central et de l'Est. Cette situation pourrait s'expliquer par les déficits de précipitations enregistrés dans ces localités. Cependant, des avancées du couvert végétal sont observées dans la majeure partie des régions des Cascades et du Sud-Ouest, dans les parties nord



des régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord et dans les parties sud des régions de l'Est, du Centre-Est, et du Centre-Sud (figure 5).

Par ailleurs, Il est noté également la présence d'une couverture nuageuse dans certaines zones du pays entachant ainsi la qualité des images.



**Figure 5 : Anomalie de l'Indice Normalisé Différentiel de Végétation (NDVI) à la 1<sup>ère</sup> décennie de juillet 2023 (ANAM, juillet 2023)**

### 1.1.1.2. Situation hydrologique

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2023, les pluies enregistrées à la faveur de saison d'hivernage ont permis le remplissage progressif des différents points d'eau sur une bonne partie du territoire national. Ainsi, à la date du 10 juillet 2023, seuls les barrages de Louda dans la province du Sanmatenga, et les barrages de Ouaga (N°2 et N°3) déversaient, soit un taux de remplissage supérieure ou égal à 100%. Par contre, six (06) retenues d'eau (Moussodougou, Bagré, Toussiana, Durou, Ouahigouya, Lac Bam) avaient un faible taux de remplissage, soit un taux de remplissage compris entre 25% et 50%.

Deux (02) retenue d'eau avait un très faible taux de remplissage (inférieur à 25%). Il s'agit du barrage de Lobi ou Boudadiougou dans la province de la Comoé et du barrage de Loumbila dans la province de L'Oubritenga.

Les niveaux de remplissage relevés, comparés à ceux de l'année passée à la même période sont excédentaires pour les barrages de Kompienga, Goinré, Louda et le Lac Bam dans le bassin versant du Nakanbé et déficitaires pour les retenues d'eau de Bagré, Ziga, Loumbila, Ouaga (2+3), Ouahigouya et de Dourou dans le bassin versant du Nakanbé, de Samendeni dans le bassin versant du Mouhoun, de Moussodougou, de Toussiana et de la Lobi dans le bassin versant de la Comoé.

Comparé à la moyenne interannuelle sur la période de suivi à la même date, des déficits de remplissage sont enregistrés dans les barrages de Bagré, Ziga, Loumbila, du Lac Bam à Kongoussi et de Dourou dans le bassin versant du Nakambé, de la Lobi dans le bassin versant de la Comoé.

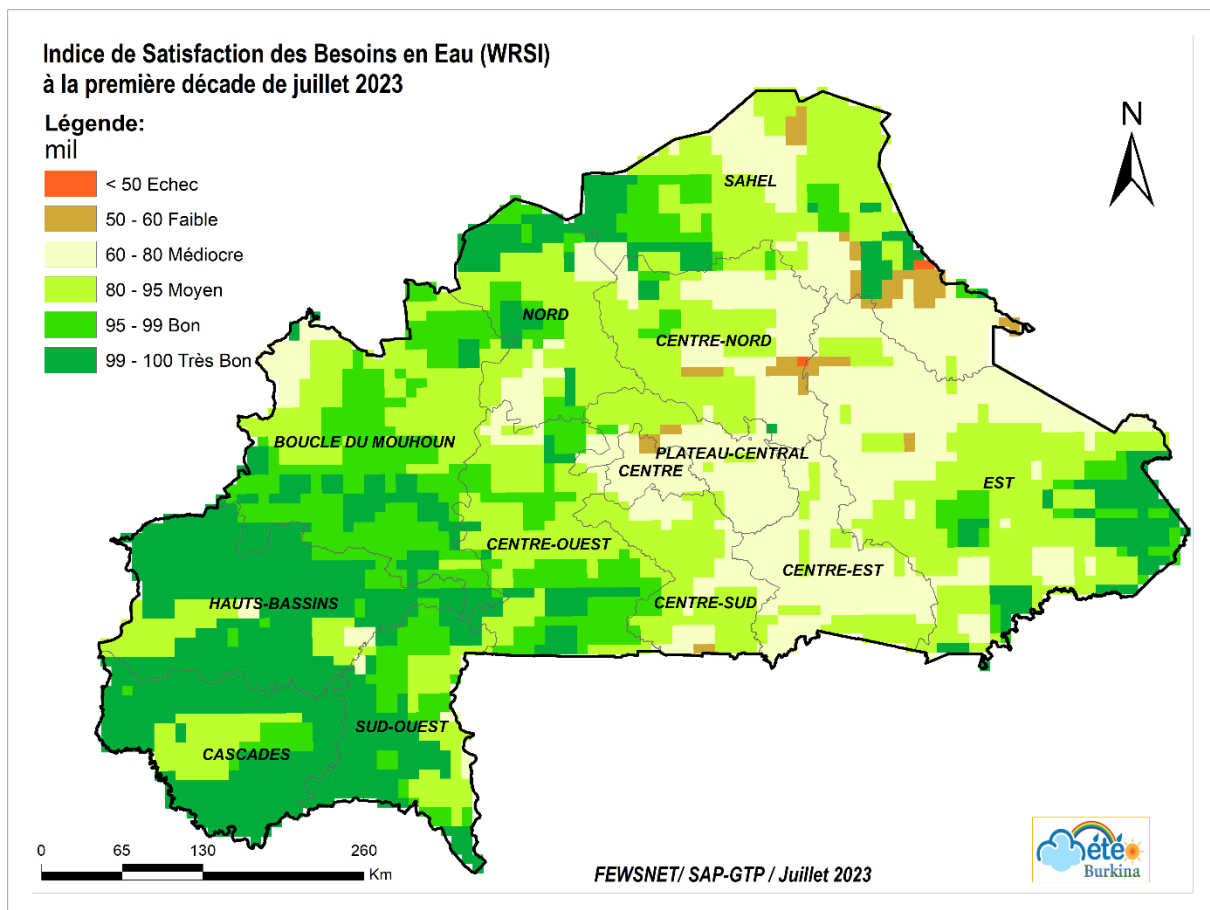
Les principaux dégâts observés sur les ouvrages sont entre autres des fissures ou ruptures des digues, érosion des talus de digues, l'ensablement des cuvettes, la présence d'espèces végétales envahissantes dans les cuvettes.

#### **1.1.1.3. Satisfaction des besoins en eau**

L'Indice de Satisfaction des Besoins en eau (WRSI) des cultures à la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juillet 2023 indique un niveau moyen à bon en termes de couverture des besoins hydriques sur la majeure partie du pays. Par contre, un faible niveau de couverture des besoins en eau (inférieur 80%) est observé dans certaines localités des régions de l'Est, du Centre-Est, du Plateau Central, du Centre et du Centre-Nord (figure 6).

Cet indice présente les valeurs du WRSI pour la culture du mil depuis le début de la saison jusqu'à cette période. Il est basé sur la relation entre la demande (besoins en eau des cultures) et l'offre (précipitations). Par exemple, si les besoins cumulés en eau de la culture jusqu'à cette période étaient de 200 mm et que seuls 180 mm ont été fournis sous forme de précipitations, la culture a connu un déficit de 20 mm au cours de la période et la valeur WRSI sera donc de  $((180 / 200) * 100 = 90)$ .





**Figure 6 : Indice de Satisfaction des Besoins en Eau (WRSI) de la culture du mil à la 1<sup>ère</sup> décade de juillet 2023**

### 1.1.2. Etat d'installation de la campagne

L'installation de la campagne agricole est effective dans toutes les régions à la première décade du mois de juillet. Cette installation diffère d'une région à une autre. Ainsi, la zone Ouest du pays (région des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et du Sud-Ouest) a reçu les premières pluies depuis la deuxième décade du mai. Ces pluies ont permis de réaliser les premières opérations de semis dans ces régions. Quant à la zone Nord (Plateau-Central, Nord, Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est, Est et Centre), l'installation effective va de la première décade de juin pour les régions du Centre-Est, du Centre-Sud et de l'Est à la troisième décade de juin pour les régions du Plateau-Central, du Centre, du Nord, du Centre-Nord et du Sahel. De façon générale, l'installation de la campagne agricole dans toutes les régions est jugée tardive par rapport à l'année passée.

#### 1.1.2.1. Niveau de soutien à la campagne agricole

A l'instar des autres années, l'Etat et ses partenaires n'ont pas manqué cette année à accompagner les producteurs en intrants (semences, engrais et pesticides), en matériels

agricole et en aménagement. En effet, à la date de 10 juillet, la situation des appuis se présente comme suit :

#### **1.1.2.1.1. Equipements agricoles**

Du matériel agricole est aussi prévu pour soutenir les producteurs. Ainsi à la date de 10 juillet, les dépôts sont en cours dans toutes les régions.

#### **1.1.2.1.2. Engrais minéraux et organiques**

L'engrais prévu par l'Etat et ses partenaires pour accompagner les producteurs est composé de NPK, d'Urée et de Burkina Phosphate. Ainsi, au total 12 845 tonnes de NPK et d'urée ont été déposés dans les régions et sont en cours de distribution. La répartition par région est illustrée par le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Situation de répartition des engrais par région**

<b>REGIONS</b>	<b>QUANTITE RECUE (TONNES)</b>
PLATEAU-CENTRAL	5 657
CASCADES	1032
NORD	278
CENTRE-NORD	4
CENTRE-EST	399
BOUCLE DU MOUHOUN	4 030
CENTRE	605
HAUTS-BASSINS	899
CENTRE-SUD	389
CENTRE-OUEST	413
SUD-OUEST	171
<b>TOTAL</b>	<b>12 845</b>

**Source : DRARAH ; juillet 2023**

Par ailleurs, toutes les quantités prévues ne sont pas encore déposées dans les régions. Le reste de la quantité est en cours de dépôt.

Les régions ont également bénéficié de l'appui en produits de traitement. Ces produits sont en cours de dépôts dans les provinces.

#### **1.1.2.1.3. Semences**

En appui à la présente campagne humide et à la date de 10 juillet 2023, 2 100, 387 Tonnes de semences toutes spéculations confondues sont mises à la disposition des producteurs dans les différentes régions par l'état et ses partenaires. La distribution est en cours dans toutes les régions lors du passage de la mission. Ces semences sont composées de

céréales, des légumineuses et des oléagineuses comme le sésame. La quantité par région est consignée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Situation de répartition des semences par région**

REGIONS	QUANTITE RECUE (KG)	SEMENCE (KG)
PLATEAU-CENTRAL	54 400	20 254
NORD	57 201	9 000
CENTRE-NORD	3 190	1660
CASCADES	621265	56300
CENTRE-EST	664 220	
BOUCLE DU MOUHOUN	1 129 037	
CENTRE	55 941	16 000
HAUTS-BASSINS	136 398	
CENTRE-SUD	533 598	7400
CENTRE-OUEST	522 368	21 860
SUD-OUEST	325 775	

Source : DRARAH ; juillet 2023

#### 1.1.2.1.4. Aménagements

Plusieurs opérations de labour, d'aménagement des périmètres maraichers, des ouvrages de conservation des eaux et des sols et défenses et restaurations des sols sont en cours de réalisation dans toutes les régions. A ces ouvrages réalisés par l'Etat et ses partenaires vient s'ajouter l'Initiative Présidentielle dont sa mise en œuvre se concrétise sur le terrain avec les opérations de labour dans toutes les régions.

#### 1.1.2.2 Opérations culturales en cours et anomalies

Les opérations culturales en cours sont l'épandage de la fumure organique et des engrais minéraux, le labour, le semis et le sarclage avec des taux variant d'une localité et à une autre dans la région. Ainsi, le taux d'épandage de la fumure organique peut être estimé entre 50 et 75% sur les parcelles de production dans toutes les régions exceptés le riz pluvial, l'igname et le coton où elle est exécutée entre 75 et 100% dans les régions productrices (Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest et Cascades, Centre-Ouest). Le labour et le semis sont exécutés entre 25 et 50% pour les céréales, les légumineuses et des oléagineuses (arachide) dans les régions du Nord, du Centre-Nord, du Plateau-Central, du Centre, une partie du Centre-Est, du Centre-Nord et du Centre-Ouest.

### 1.1.2.3 Stades phénologiques et anomalies

A la date du 10 juillet 2023, les stades phénologiques varient d'une région à une autre et d'une culture et à une autre. Mais de façon générale, la levée constitue le stade le plus dominant. Elle est estimée entre 0 et 25% pour les céréales, le niébé et l'arachide, dans les régions de la zone Nord du pays et 25 et 50% dans la partie Ouest. La levée pour le coton et l'igname est estimée entre 50 et 75% dans les zones productrices. On note par ailleurs la ramification pour l'igname estimée entre 25 et 50%. On observe la montaison du maïs estimée entre 25 et 50% dans les régions du Sud-Ouest, certaines localités de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-bassins et des Cascades.

### 1.1.2.4 Situation phytosanitaire

A la date du 10 juillet 2023, la situation phytosanitaire est jugée calme dans toutes les régions. Cependant, quelques attaques qui ont été signalées dans certaines localités ont été maîtrisées grâce à la promptitude des producteurs des zones concernées à l'aide des pesticides reçues de l'Etat et ses partenaires par les régions et mises à la disposition des différentes provinces.

## 1.1.3. Situation pastorale et santé animale

### 1.1.3.1. Situation des appuis à la production pastorale

#### 1.1.3.1.1. Equipements

Pour accompagner les producteurs dans leurs activités, des équipements leur ont été offerts et les informations sur ces acquis sont consignées dans le tableau suivant.

**Tableau 3 : Situation de répartition des équipements de production animale par région**

Régions		Équipements			Partenaires
Nord	Broyeurs Polyvalent	Caisson	Faucilles	Kits avicoles	PDPS, FAO PDPS, PUTRD FAO PDPS, PUTRD
	03	200	950	632	
	-	-	-	-	
	-	-	-	-	
Cascades	-	-	-	93	
<b>Total</b>	<b>03</b>	<b>200</b>	<b>950</b>	<b>632</b>	

Source : DRARAH ; juillet 2023

### 1.1.3.1.2. Semences fourragères et intrants de soins vétérinaires

#### ❖ Semences fourragères

L'Etat et ses partenaires notamment le PDPS, la FAO, le PUDTRD et la SNV ont mis à la disposition des producteurs des semences fourragères toutes spéculations confondues (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 4 : Situation de répartition des semences fourragères par région**

Région	Quantité de semences (Kg)
Est	89400
Nord	40100
Centre Nord	1660
Mouhoun	101786
Centre	16000
Plateau central	20254
Cascades	25550
Centre Sud	7400
Centre Ouest	21860
<b>Total</b>	<b>324010</b>

Source : DRARAH ; juillet 2023

#### ❖ Intrants de soins vétérinaires

Dans le cadre de la lutte contre les épizooties chez les animaux, l'Etat et ses partenaires ont fait une dotation en vaccins contre la Péripleumonie contagieuse bovine, contre la Peste des petits ruminants, contre la Pasteurellose, contre la maladie de Newcastle et la variole aviaire. Les données sur les quantités de ces intrants sont en cours de traitements

### 1.1.3.1.3. SPAI

Dans le souci de soutenir les producteurs dans l'alimentation de leur bétail, l'Etat et ses partenaires ont fait des dons en SPA à hauteur de 856 tonnes de juin au 10 juillet 2023. Cela a permis de renforcer la résilience de ces éleveurs face à la cherté des produits sur le marché.

Le tableau ci-dessous fait le point des quantités de SPAI dotées à des régions en cette période.

**Tableau 5: Situation de répartition des SPAI par région**

Région	Quantité (tonne)
Nord	358
Boucle du Mouhoun	479,4
Cascades	17,55
<b>Total</b>	<b>856</b>

Source : DRARAH ; juillet 2023

### 1.1.3.2. Disponibilité et accessibilité du pâturage, des stocks fourragers et des SPAI

La disponibilité des pâturages est jugée faible dans la plupart des régions due à l'installation timide et tardive des pluies au cours du mois de juin. Toutefois, elle est bonne dans la région du Sud-Ouest et moyenne dans les régions de l'Est, du Centre-Nord et des Hauts-Bassins.

On relève une amélioration de la disponibilité du fourrage naturel par rapport aux mois précédents avec une régénérescence progressive du tapis herbacé favorisant ainsi l'amélioration de la disponibilité des produits animaux (lait, viande, œufs).

Comparativement à la même période de l'année écoulée, la disponibilité du fourrage est jugée :

- Similaire dans les régions du Plateau-Central, du Centre-Nord, du Nord ;
- Inférieure dans les régions du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est ;
- Supérieure dans la région du Sud-Ouest.

Le niveau des stocks fourragers est dans l'ensemble faible par rapport au mois passé et inférieur à celui de l'année passée à la même période dans la majorité des régions.

Quant aux SPAI, on note une disponibilité faible à moyenne dans l'ensemble des marchés. Ceux-ci restent peu accessibles aux producteurs à cause de leur prix élevé. On observe une tendance haussière des prix de SPAI sur les marchés. Comparé à l'année passée à la même période et à la moyenne quinquennale, on note une forte hausse. Cette hausse des prix pourrait s'expliquer par l'inflation globale observée sur les intrants de production d'aliment.

### **1.1.3.3. Disponibilité et accessibilité des points d'eau d'abreuvement**

La disponibilité de l'eau pour l'abreuvement des animaux est jugée de faible à moyenne dans la majorité des régions à l'exception des régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et du Sud-Ouest où elle est jugée bonne. Comparativement à l'année passée à la même période, la situation est similaire.

Les points d'eau sont peu accessibles dans la majorité des régions sauf dans la région du Sud-Ouest où l'accessibilité est moyenne. Les raisons sont l'obstruction des pistes et couloirs d'accès aux ressources pastorales, la réduction de la mobilité des pasteurs en raison de la situation sécuritaire.

### **1.1.3.4. Etat d'embonpoint des animaux**

Au regard de la faible disponibilité du pâturage naturel et des stocks fourragers, du faible niveau de remplissage des points d'eau d'abreuvement, l'état d'embonpoint des animaux est jugé passable dans la majorité des régions à l'exception des régions des Cascades et du Sud-Ouest où il est jugé bon.

Cependant cet état est jugé passable dans l'ensemble des régions comparativement à l'année passée et à la normale à cause de l'accès difficile aux pâturages et points d'eau suite à la dégradation de la situation sécuritaire

En perspectives, la situation alimentaire du bétail serait acceptable les prochains mois dans toutes les régions avec la bonne disponibilité fourragère et de l'eau d'abreuvement.

### **1.1.3.5. Situation de la transhumance**

Au cours du deuxième trimestre de l'année quelques mouvements de transhumance ont été enregistrés dans certaines régions. Ces mouvements ont concerné surtout la transhumance nationale.

#### **1.1.3.5.1. Transhumance nationale**

Un mouvement de bétail à l'échelle nationale a été signalé dans quatre (04) régions du pays. En effet, la région du Centre-Est a enregistré un départ de 1344 bovins et 145 ovins courant mai 2023. Dans la Boucle du Mouhoun, il a été notifié au cours du deuxième semestre de l'année 2023, le départ de 15 315 têtes dont 9486 bovins, de 3733 ovins, de 122 caprins, de 901 asins, de 1062 équins et 11 camelins en direction des autres régions du Burkina contre 3797 têtes d'animaux à la même période de l'année 2022. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'insécurité qui a entraîné des mouvements des populations et leurs animaux.

Quant à la région des Hauts-Bassins, elle a enregistré au cours du mois de juin au total le départ de 6318 têtes d'animaux ont 4 211 têtes de bovins, 2 106 têtes de petits ruminants et 1 asins.

La région du Centre-Sud a recensé 1540 départs de bovins, 629 ovins et 13 asins en direction des localités de Toécé, Gaongo (province du Bazèga), Ziro, Sissili, Tiéfora (province de la Comoé) ; Gogo, Gomboussougou (province de Zoundwéogo).

#### **1.1.3.5.2. Transhumance transfrontalière**

Dans la région des Hauts-Bassins au cours des mois de Mai et juin 2023, pour ce qui concerne la transhumance transfrontalière, les principales destinations ont été la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali et a concerné 1932 têtes de bovins et 259 têtes d'ovins.

La région du Centre-Sud a enregistré à la date du 31 mai 2023, le départ de 4577 têtes de bovins et 1591 têtes d'ovins en direction du Ghana. Aussi des arrivées massives d'animaux ont été signalées à la date du 10 juillet dans la province du Nahouri, suite au rapatriement des pasteurs du Ghana.

Dans la région Sud-Ouest les mouvements de transhumances sur la période mai-juin ont porté essentiellement sur 4 217 têtes de bovins en destinations de la Côte d'Ivoire et le Ghana.

La région des Cascades a enregistré au mois de Janvier 2023 le départ de 12 908 têtes de bovins en destination de la Côte d'Ivoire.

La région des cascades quant à elle enregistre un effectif de 12 908 têtes de bovins depuis janvier à juin 2023 avec pour destination du Sud-Ouest (Batié, Kpouéré), RCI (Ferkessedougou, Taféré), Ghana, Guinée Conakry et quelques zones jugées sécurisée dans la région.

Toutefois, des mouvements inhabituels internes et transfrontaliers de troupeaux (principalement en direction des autres régions et vers le Ghana et le Benin) ont été signalés dans les provinces de la Tapoa et de la Gnagna, région de l'Est,

Dans la région de l'Est, les localités de Manni, Bogandé, Fada, Gayéri, Kompienga, Diapaga et Kantchari sont les principales communes de concentration des animaux. Par ailleurs, les vols, les enlèvements de bétail et l'insécurité sur les espaces de pâture impactent sur la mobilité des troupeaux et constituent des risques de conflits.

D'une manière générale, la situation de la transhumance reste difficile à cerner dans certaines régions car d'une part, les zones habituelles de départ et d'accueil de



transhumants correspondent aux zones d'insécurité et d'autre part, la plupart des transhumants ne se procurent pas de documents de transhumances.

#### **1.1.3.6. Situation des conflits**

En termes de conflits, la région du Centre a enregistré au total cinq (05) conflits dont trois (03) à Komki-Ipala, un (01) à Koubri et un (01) à Saaba. Les causes de ces conflits sont principalement liées aux dégâts de champ. Treize personnes ont été affectées par ces conflits.

La région du Sud-Ouest quant à elle a enregistré 23 cas de conflits. Les causes des conflits sont principalement des dégâts de champs, des abattages et des empoisonnements d'animaux. Ainsi, 2 cas d'abattages ont été enregistrés dans la province de la Bougouriba. 4 cas dégâts de champs dans la province du Ioba ont été constatés. 9 cas de dégâts de champs, 6 cas d'abattages puis et 4 cas d'empoisonnement d'animaux ont été enregistrés dans la province du Nounbiel. La plupart de ces conflits ont été réglés à l'amiable.

15 conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été enregistrés dans la Boucle du Mouhoun précisément dans les communes de Balavé (Banwa) et de Poura (Balé) au cours de ce premier semestre 2023. A terme, 12 conflits ont été réglés à l'amiable et les 03 autres ont été transférés au tribunal de grande instance de Boromo.

#### **1.1.3.7. Situation des épizooties et maladies à déclaration obligatoire**

Sur le plan national, la situation sanitaire des animaux est relativement calme dans son ensemble. Néanmoins des foyers de maladies ont été notifiés dans certaines zones.

En effet, des foyers de Peste de Petits Ruminants (PPR) ont été enregistrés au Centre Sud dans la commune de Tiébélé au Nahouri et aussi un cas de variole ovine dans la commune de Bindé au Zoundwéogo au mois de juin.

Dans les Hauts Bassins au cours du mois de juin 2023, quelques foyers ont été notifiés dont un (01) cas de dermatose nodulaire cutanée à Samorogouan, et un (01) cas de Fièvre aphteuse à Djigouéra

Des cas de rage ont été enregistrés chez des caprins et de chiens dans la commune de Sabou.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun cinq (05) cas de mortalités de bovins ont été signalés dans la commune de Yaho (province des Balé) à la date du 09 juillet 2023 et des investigations sont en cours pour déterminer les causes réelles de ces mortalités

La surveillance sanitaire des animaux continue sur le terrain par des actions préventives menées à travers des campagnes de vaccination contre la Péripneumonie contagieuse

bovine (PPCB), la Peste des petits ruminants (PPR), la maladie de Newcastle (MNC et aussi surtout contre la rage, zoonose majeure.

La lutte contre les maladies animales rencontre d'énormes difficultés liées à l'inaccessibilité des animaux dans les zones en insécurité notamment le Sahel. Des mesures d'accompagnement sont indispensables pour relever ce défi.

## **1.2. Situation des marchés agropastoraux et les flux nationaux et internationaux**

### **1.2.1. Etat de fonctionnement des marchés agricoles et à bétail**

#### **1.2.1.1. Etat de fonctionnement des marchés agricoles**

Les marchés agricoles fonctionnent normalement exceptés ceux des régions à fort défi sécuritaire, où la plupart connaissent des perturbations.

Ainsi, dans la région de la Boucle du Mouhoun, les marchés de Toéni et de Gomboro (province du Sourou), de Kombori et de Sono (Province de la Kossi), de Sanaba (province des Banwa), Gassan (province du Nayala) sont fermés en raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire.

Dans la région des Hauts-Bassins, les communes de (Satiri où 50% des villages ont été déplacés à cause du contexte sécuritaire difficile, les communes de Dandé, Koundougou et Fo demeurent inaccessibles du fait des incursions des HANI, obligeant les populations à migrer dans d'autres zones.

Dans la région du Nord, les marchés des communes de Koumbri, de Kaïn, de Barga, de Thiou et de Tangaye dans la province du Yatenga et les communes de Sollé, de Bahn dans la province du Loroum sont par moments perturbés, suite à la situation sécuritaire dans la région.

Dans la région de l'Est en dehors des marchés centraux des différentes provinces, les marchés de la région connaissent une animation irrégulière et surtout en ce qui concerne les marchés à bétail. Cette situation est attribuable aux déplacements des populations, aux tracasseries routières liées aux mesures sécuritaires, à la destruction d'ouvrage de franchissement et aux risques de détournement ou vol de marchandises par les groupes armés terroristes sur certains axes.

Il en découle une perturbation des flux internes de la région avec comme exemple le recul voire la suspension des flux entre les marchés de la province de la Gnagna (Bogandé et

Mani) et ceux du Gourma pour ce qui est du bétail au détriment des flux vers le marché de Pouytenga dans le Kouritenga (Centre-Est) et Ouagadougou.

Aussi, à titre d'exemple il a été relevé le recul voire la suspension des flux de céréales des marchés de la province de la Tapoa vers ceux des autres provinces à la suite de la destruction des ponts de Tapoa Boopo en mai et de Boudiéri en juin respectivement sur l'axe Fada-Kantchari et Kantchari-Diapaga.

On note alors un faible niveau d'animation des marchés à cause de l'absence des acteurs étrangers qui les fréquentaient autrefois. Cet état de fait est lié à la situation sécuritaire et à l'application de la mesure d'interdiction d'exportation des céréales, des farines et du niébé.

Par contre, dans la région du Centre-Est, tous les marchés agricoles fonctionnent normalement et de façon similaire à l'année passée à la même période avec la présence de quelques acteurs étrangers (les Chinois, Ghanéens et indiens) pour l'achat des autres produits comme l'arachide notamment sur le marché de Pouytenga.

La disponibilité des produits céréaliers est très variée sur les marchés des régions. Les spéculations les plus dominantes sont le maïs blanc/jaune, le mil local, le sorgho blanc/rouge, les produits de rente (niébé, soja, petit pois, arachide coque/graine, sésame). Les marchés sont approvisionnés par les stocks paysans pour faire face aux charges de production de la campagne humide (achats de semences, d'engrais et de matériel agricole).

Le niveau d'approvisionnement des marchés agricoles est en hausse par rapport à ceux de l'année passée et à la moyenne quinquennale. Cette situation s'explique par la mesure d'interdiction d'exportation des céréales et la perturbation des flux limitant ainsi les sorties des céréales vers les autres régions.

Il faut noter qu'avec l'entrée en vigueur des mesures interdiction d'exporter les céréales, les principaux acheteurs rencontrés sont des nationaux.

#### **1.2.1.2. Etat de fonctionnement des marchés à bétail**

Quant aux marchés à bétail, ils fonctionnent normalement aussi, mais avec l'absence des acteurs étrangers qui les fréquentaient habituellement.

Dans la région du Centre-Est, les marchés à bétail secondaires notamment dans la province du Koulpélogo connaissent d'énormes perturbations liées à l'insécurité.

Dans la région du Nord, le marché de Youba a été délocalisé à Ouahigouya depuis le 03 janvier 2023 pour des raisons sécuritaires. C'est un marché de regroupement qui continue

de fonctionner malgré quelques difficultés rencontrées. Il est approvisionné essentiellement par les animaux des PDI. En temps normal, les sources d'approvisionnement de ce marché sont Djibo, Dori, Pétégoli Sollé, Méné, Ségué, et Bidi. Mais avec la situation sécuritaire difficile, ces marchés restent quasi fermés ou non accessibles en raison de l'insécurité.

## **1.2.2. Offre, demande, flux et prix des produits céréaliers**

### **1.2.2.1. Offre, demande et flux des produits céréaliers**

L'offre céréalière est en hausse par rapport à celle de la même période de l'année passée. Cela s'explique par la fin de la campagne de commercialisation de l'anacarde et de l'écoulement des stocks paysans sur les marchés aux fins d'acquérir des facteurs de production et de la faible demande. Le fonctionnement des points de vente de céréales aux personnes vulnérables effectué par la SONAGESS contribue à renforcer l'offre.

La demande est faible en raison de :

- l'existence des réserves cérésières des producteurs ;
- des actions humanitaires au profit des PDI et des ménages vulnérables ;
- l'absence des acheteurs étrangers liée aux restrictions sur l'exportation des céréales ;
- la mortalité de la volaille enregistrée par les aviculteurs, réduisant leur demande en soja et en maïs.

Les échanges sont essentiellement internes. Les flux nationaux des céréales vont des régions de production vers les autres régions du pays.

Les flux entrants de céréales ont également été réduits à cause de la mesure gouvernementale car les exportateurs faisaient entrer le maïs et sortir le niébé vers le Ghana, le Togo et le Bénin.

Les flux internationaux proviennent du Ghana et de la Côte-d'Ivoire pour le maïs et les autres pays pour les produits de grande consommation (riz, huile, farine de blé, pâtes alimentaires, etc.).

### **1.2.2.2. Niveau et évolution des prix des produits céréaliers**

Les prix des céréales au mois de juin 2023 ont connu une stabilité comparativement au mois de mai 2023.

Ces prix sont à la baisse par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique principalement par la hausse de l'offre due aux mesures d'interdiction de l'exportation des céréales, les farines de céréales et le niébé.

Comparativement à la moyenne quinquennale, ces prix sont en hausse sur l'ensemble des marchés.

#### **1.2.2.2.1. Niveau et évolution des prix des produits céréaliers sur les marchés de collecte**

Au cours du mois de juin 2023, le prix du Kg de maïs blanc était de 221 F CFA, le mil local de 280 F CFA et le sorgho blanc 229 F CFA. Comparativement au mois précédent, les prix moyens des céréales ont connu une stabilité.

Les marchés ayant enregistré les prix les plus élevés sont :

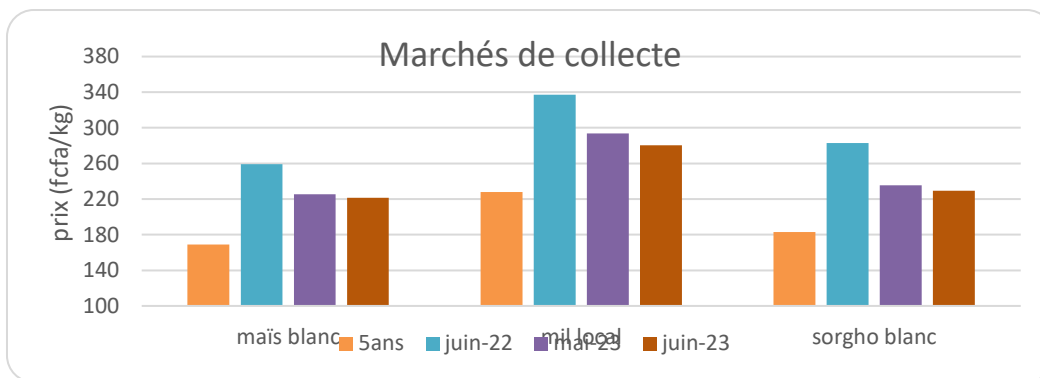
- Pour le maïs blanc : Gaoua 277 F CFA/Kg, Guelwongo 302 F CFA/Kg et Bogandé 310 F CFA/Kg.
- Pour le mil local : Guelwongo 368 F CFA/Kg, Batié 399 F CFA/Kg et Gaoua 425 F CF/Kg.
- Pour le sorgho blanc : Guelwongo 297 F CFA/Kg, Gaoua 305 F CFA/Kg et Manga 308 F CFA/Kg.

Les marchés ayant enregistré les prix les moins élevés sont :

- Pour le maïs blanc : Faramana 128 F CFA/Kg, N'Dorola 150 F CFA/Kg et Solenzo 161 F CFA/Kg.
- Pour le mil local : Solenzo 191 F CFA/Kg, Founzan 203 F CFA/KG et Fara 222 F CFA/Kg.
- Pour le sorgho blanc : Faramana 145 F CFA/Kg, Solenzo 159 F CFA/Kg et Founza 171 F CFA/Kg.

Par rapport à l'année passée à la même période, les prix moyens des principales céréales ont enregistré des variations de -15%, -17% et -19% respectivement pour le maïs blanc, le mil local et le sorgho blanc.

Comparativement à la moyenne des 5 dernières années, les variations des principales sont les suivantes : +31% pour le maïs blanc, +23% pour le mil local et +25% pour le sorgho blanc.



**Figure 7 : Evolution des prix des céréales de base sur les marchés de collecte (SONAGESS, juillet 2023)**

#### 1.2.2.2. Niveau et évolution des prix des produits céréaliers sur les marchés de détail

Sur les marchés de détail, le prix du Kg était 259 FCFA pour le maïs blanc, 357 F CFA pour le mil local et 305 F CFA pour celui du sorgho blanc.

Comparativement au mois précédent, ces prix sont restés stables pour le maïs blanc et le mil local, et une variation de +6% a été constatée pour le prix moyen du sorgho blanc.

Les marchés ayant enregistré les prix les plus élevés sont :

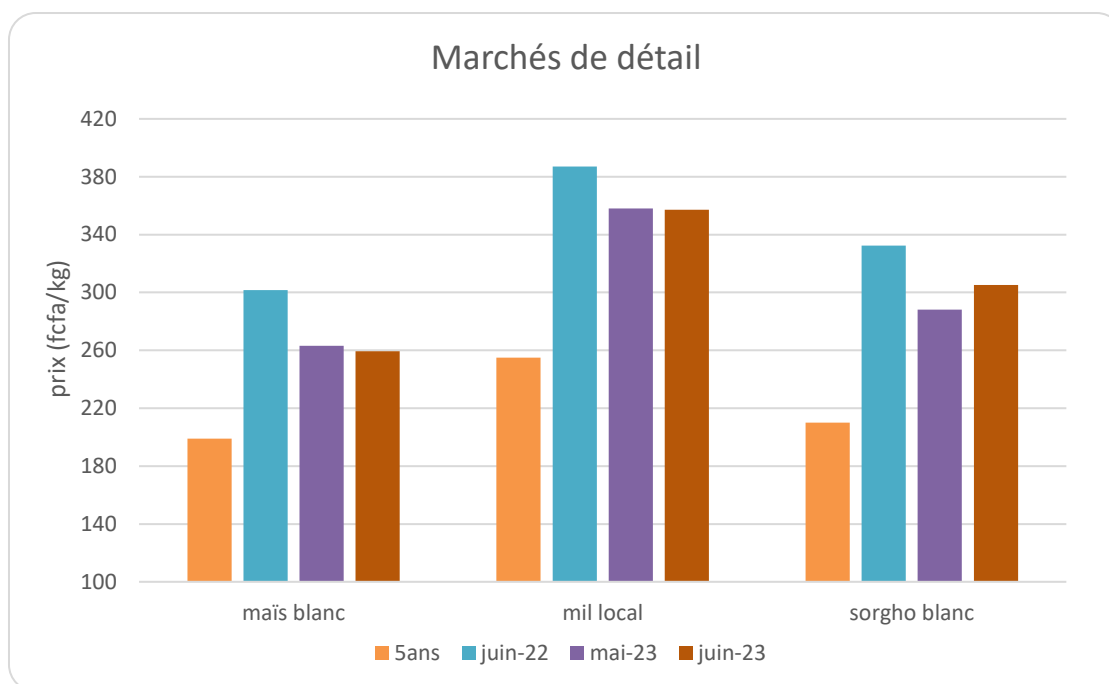
- Pour le maïs blanc : Titao 315 F CFA/Kg, Dori 341 F CFA/Kg et Djibo 528 F CFA/Kg.
- Pour le mil local : Arbinda 505 F CFA/Kg, Djibo 687 F CFA/Kg et Sebba 725 F CFA/Kg.
- Pour le sorgho blanc : Markoye 509 F CFA/Kg, Sebba 599 F CFA/Kg et Djibo 759 F CFA/Kg.

Les marchés ayant enregistré les prix les moins élevés sont :

- Pour le maïs blanc : Houndé 170 F CFA/Kg, Orodara 187 F CFA/Kg et Banfora 208 F CFA/Kg.
- Pour le mil local : Tita 228 F CFA/Kg, Toma 240 F CFA/Kg et Boulsa 259 F CFA/Kg.
- Pour le sorgho blanc : Tita 206 F CFA/Kg, Kombissiri 210 F CFA/Kg et Toma 215 F CFA/Kg.

Par rapport à l'année passée, les prix moyens des principales céréales ont enregistré des variations de -14% pour le maïs blanc et -8% pour ceux du mil local et du sorgho blanc.

Comparativement à la moyenne des 5 dernières années, les variations des principales céréales sont les suivantes : +30% pour le maïs blanc, +40% pour le mil local et +45% pour le sorgho blanc.



**Figure 8 : Niveau des prix des principales céréales sur les marchés de détail (SONAGESS, juillet 2023)**

### 1.2.2.3. Offre, demande et flux des produits de rentes

Sur les marchés de produits agricoles, on observe une bonne disponibilité des produits de rente notamment le niébé. Cette disponibilité est liée à l'interdiction des exportations de cette spéculation.

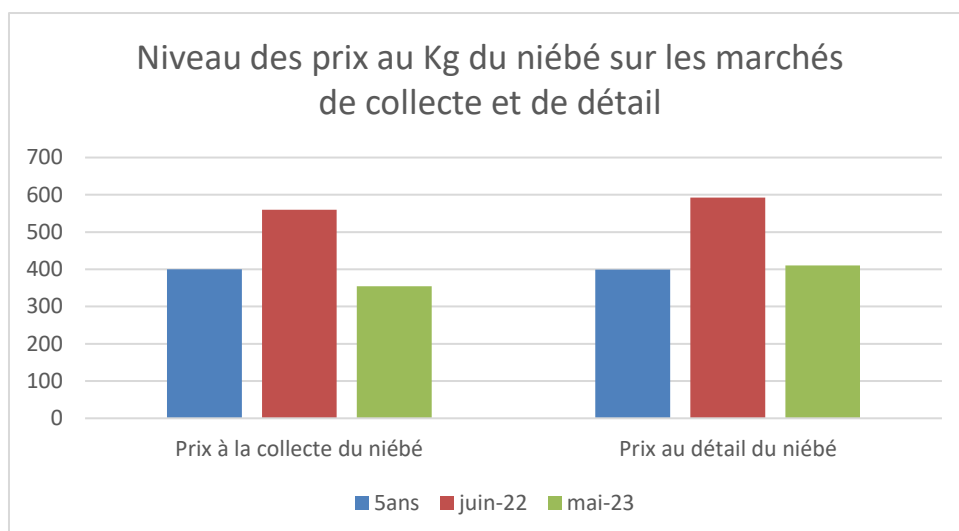
L'offre en produits de rente est en hausse par rapport à l'année passée à la même période. La demande est moyenne compte tenu du faible pouvoir d'achat des ménages. L'absence des acteurs étrangers est constatée en raison des mesures restrictives.

### 1.2.2.4. Niveau et évolution des prix des produits de rentes

#### ➤ 1.2.2.4.1. Niveau et évolution des prix\_Niébé

Le niveau des prix du niébé au cours du mois de juin 2023, est en baisse comparativement à ceux de l'année passée à la même période. Cette baisse peut s'expliquer par :

- la fermeture de certains sites miniers qui étaient les principaux acheteurs ;
- la suspension des achats au profit des cantines scolaires ;
- l'absence des acheteurs étrangers (Ghana) due à la situation sécuritaire ;
- la mesure gouvernementale relative à l'interdiction d'exportation des céréales, des farines de céréales et du niébé.



**Figure 9 : Evolution des prix du niébé sur les marchés de collecte et de détail (SONAGESS, juillet 2023)**

#### 1.2.2.4.2. Niveau et évolution des prix de l'arachide coque

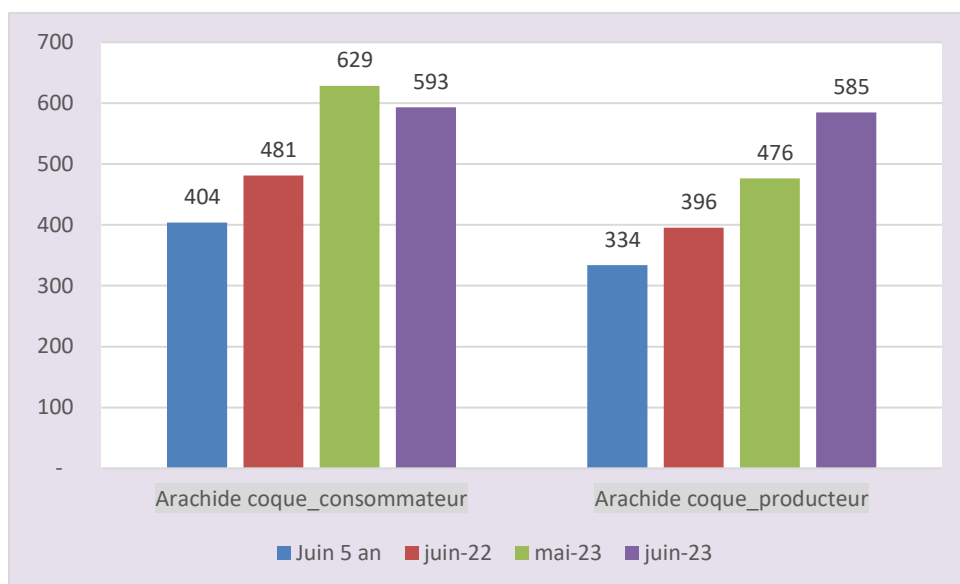
L'offre de l'arachide coque a baissé par rapport à l'année passée à la même période et à la normale. Cette baisse est principalement liée aux inondations enregistrées pendant la campagne agricole dernière. Par ailleurs, l'insécurité a entraîné l'abandon de certains champs.

Le niveau des prix de l'arachide coque est jugé élevé par les acteurs du marché. Cela s'explique par la hausse de la demande pour les besoins de semences et au rabattement de certains producteurs à des cultures comme l'arachide à la suite l'interdiction des hautes cultures dans certaines zones de la région de l'Est.

Le prix moyen au détail de l'arachide coque au cours du mois de juin 2023 est de 593F/KG et est en baisse (6%) par rapport à celui du mois dernier. Cette légère baisse s'explique par le déstockage des ménages producteurs pour l'achat des facteurs de production. Cependant, le prix est en hausse par rapport à ceux de l'année passée à la même période (14%) et à la moyenne quinquennale (47%).

Sur les marchés de collecte, le prix moyen de l'arachide coque qui est de 585F/KG a enregistré que des hausses, mensuelle de 23%, annuelle de 36% et quinquennale de 75%. Ces niveaux de prix de l'arachide coque pourraient s'expliquer par le niveau élevé de sa demande pour les transformations et les semis.





**Figure 10: Niveau des prix de l’arachide coque sur les marchés de production et de consommation (SONAGESS, juillet 2023)**

#### 1.2.2.5. Offre, demande et flux des produits maraîchers

L’offre est faible pour les produits maraîchers, comparée au mois précédent et à la même période de l’année passée en raison de la saisonnalité et de la situation sécuritaire qui affecte certaines zones d’approvisionnement.

Les produits maraîchers présents sur les marchés sont : les choux, les oignons, les aubergines, les courgettes, le poivron, l’aubergine locale, les légumes feuilles, etc. La tomate est presque introuvable sur les marchés. Les plantations de saison humide sont au stade de floraison, alors qu’en année normale, on observe un début de récolte.

La demande en produits maraîchers est forte car ces produits sont convoyés des régions de production vers les autres régions du pays.

Les flux entrants des produits maraîchers proviennent des zones de production et d’approvisionnement des régions des Hauts-Bassins et du Centre-ouest. A cause de l’insécurité, certaines de ces localités sont devenues inaccessibles.

Les flux internes concernent les oignons, les aubergines, le poivron, les choux, les courgettes en provenance des régions des Hauts-Bassins et du Centre-ouest et vont à destination des autres régions du pays.

Des flux internationaux des produits maraîchers sont enregistrés vers la Cote d’Ivoire.

### 1.2.2.6. Niveau et évolution des prix des produits maraîchers

Les prix sont à la hausse en cette période comparativement à l'année passée. Cette hausse des prix s'expliquerait par le tarissement précoce des retenues d'eau et les caprices pluviométriques.

A titre d'exemple, le prix de la caisse de tomate, qui était vendu à 30 000 F CFA en 2022 à la même période est passé à 40 000 FCFA cette année soit une hausse de 10 000 FCFA. Les prix des autres produits maraichers ont connu la même tendance haussière.

**Tableau 6: Niveau des prix des produits maraîchers dans la région du Centre**

Spécifications	Prix : mai 2023 FCFA	Prix : juin 2023 FCFA	Prix : juin 2022 FCFA	Ecart (F CFA)	Unité de mesure
Tomate	9 000	15 000	35 000	ABS	Moyenne caisse (entre 25 et 35 kg)
Oignon	11 500	16 000	17 500	+5000	Sac de 50kg
Concombre	5000	10 000	12 000	+6000	Sac de 50kg
Courgette	6000	11 000	10 000	00	Sac de 50kg
Poivron	ABS	ABS	20 000	ABS	Sac de 50kg
Gombo	10000	15 000	12500	+2 500	Sac de 50kg
Piment	ABS	15 000	13 000	+2000	Sac de 50kg
Aubergine Violette	4 500	12 500	6 000	+6 500	Sac de 50kg

**Source : SDAAHM Loumbila (marché de Goué).**

**ABS : Absence ; Kg : Kilogramme, Prix en Franc CFA**

### 1.2.2.7. Offre, demande et flux des produits forestiers non ligneux

Les PFNL disponibles sur les marchés au cours du mois de juin sont les amandes et le beurre de karité, les graines de néré, le soubala, le kapok, le miel, le tamarin, les feuilles de baobab, les feuilles de Moringa, le pain de singe, les feuilles de balanites, les chenilles de karité et le Zamné. La disponibilité s'est améliorée avec l'arrivée à maturité des nouveaux produits que sont les fruits du karité, les lianes, les feuilles de baobab et les raisins. Cependant, on a constaté que leur disponibilité est faible malgré leur période de production en cours. Cette situation serait principalement due à l'insécurité qui a occasionné une réduction des espaces de collecte des produits et du nombre de collecteurs suite au déplacement des populations.

La demande a été supérieure à celle du mois de mai et variait en fonction des produits. Elle a été forte dans certaines régions comme la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest. Cependant, elle a été globalement en hausse par rapport à l'année passée à la même période.

Les flux transfrontaliers entrants portant sur les graines de néré, la poudre de pain de singe et les feuilles de baobab proviennent du Ghana en direction du marché de Léo. La poudre de feuilles de baobab sur le marché de Niénéta à Bobo quant à elle, provient du Mali. Concernant les flux transfrontaliers sortants portant principalement sur l'exportation des amandes et du beurre de karité, ils ont été très faibles voire inexistantes au niveau de certaines frontières au cours du mois de juin. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la campagne d'exportation des amandes de karité n'a pas encore commencé.

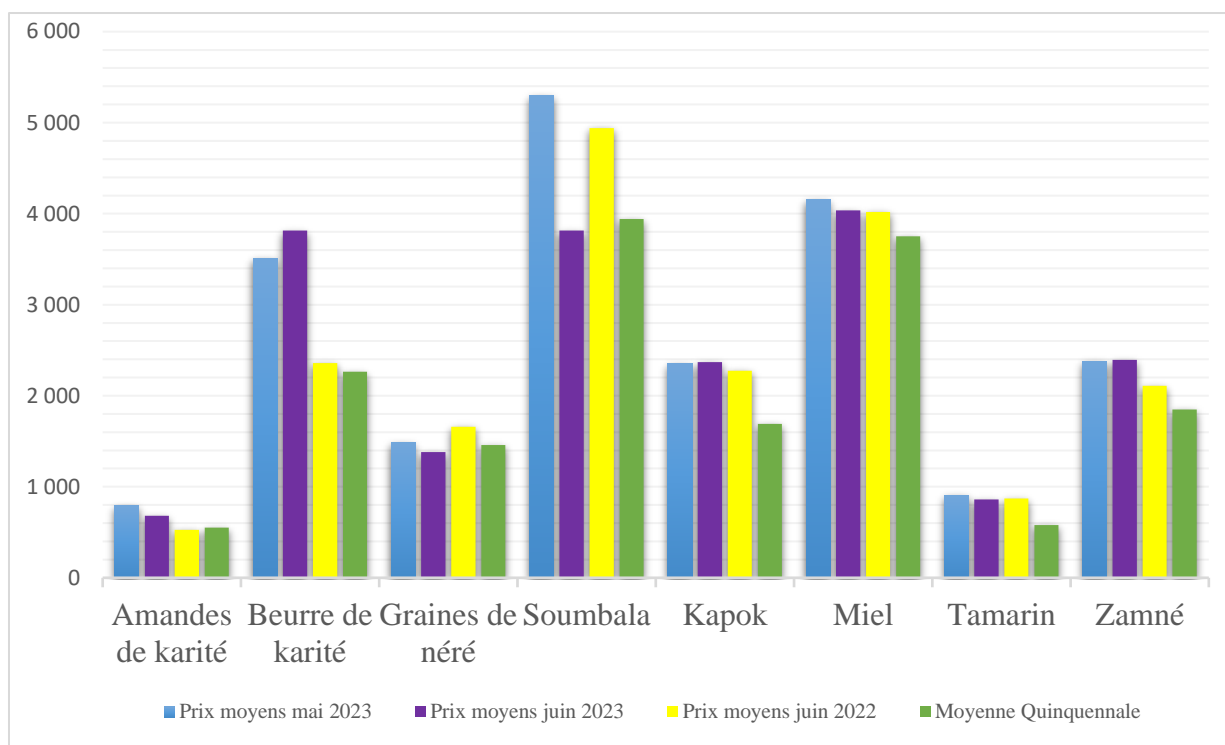
#### **1.2.2.8. Niveau et évolution des prix des produits forestiers non ligneux**

Comparativement au mois de mai, les prix de la plupart des PFNL sont restés globalement stables. Seuls ceux des graines de néré, des amandes de karité et du soubala ont baissé respectivement de 8%, 16% et 39%. La baisse des prix de ces produits pourrait s'expliquer par la hausse de leur disponibilité en cette période.

Par rapport à la même période de l'année passée, les prix des amandes et du beurre de karité, du zamné et du kapok ont connu une augmentation respectivement de 23%, 38%, 12% et 4%. Par contre les prix des graines de néré et du soubala ont baissé respectivement de 20% et 29%. Ceux du miel et du tamarin sont restés stables.

Par rapport à la moyenne quinquennale, les prix des amandes et du beurre de karité, du zamné, du tamarin, du kapok et du miel ont connu des hausses respectivement de 19%, 41%, 23%, 33%, 29%, et 7%. Cette hausse pourrait s'expliquer par la baisse progressive de la production au fil des années mais également à l'amélioration de la qualité des produits suite aux activités de promotion et de valorisation. Les prix des graines de néré et du soubala par contre ont connu des légères baisses respectivement de 6% et 3%.

La situation comparée des prix moyens des principaux PFNL se présente graphiquement comme suit :



**Figure 11: Evolution comparé des prix des principaux PFNL (DGEVCC, juillet 2023).**

#### **1.2.2.9. Etat de fonctionnement des marchés à bétail : Animation, tenue régulière des jours de marchés, offre, demande et flux**

Dans leur grande majorité, les marchés à bétail des grandes zones de production animales fonctionnent à minima ou ont été délocalisés, ou sont pratiquement fermés. Cela est essentiellement lié aux déplacements des populations, des tracasseries routières liées aux mesures sécuritaires, à la destruction d'ouvrage de franchissement et aux risques de détournement ou vol de bétail par les groupes armés terroristes sur certains axes. A titre d'exemple, le marché de Youba dans la région du Nord a été délocalisé à Ouahigouya depuis janvier 2023 pour des raisons sécuritaires. La majorité des marchés à bétail sont essentiellement approvisionnés par les animaux des PDI. Ceux de Djibo, de Dori, de Pétégoli, de Sollé, de Ségué, et de Bidi restent jusque-là quasi fermés en raison de l'insécurité. De cette situation découle une faible animation des marchés fonctionnels avec une réduction importante des flux. C'est l'exemple des marchés de Bobo-Abattoir dans les Hauts-Bassins et de Hamélé dans le Sud-Ouest.

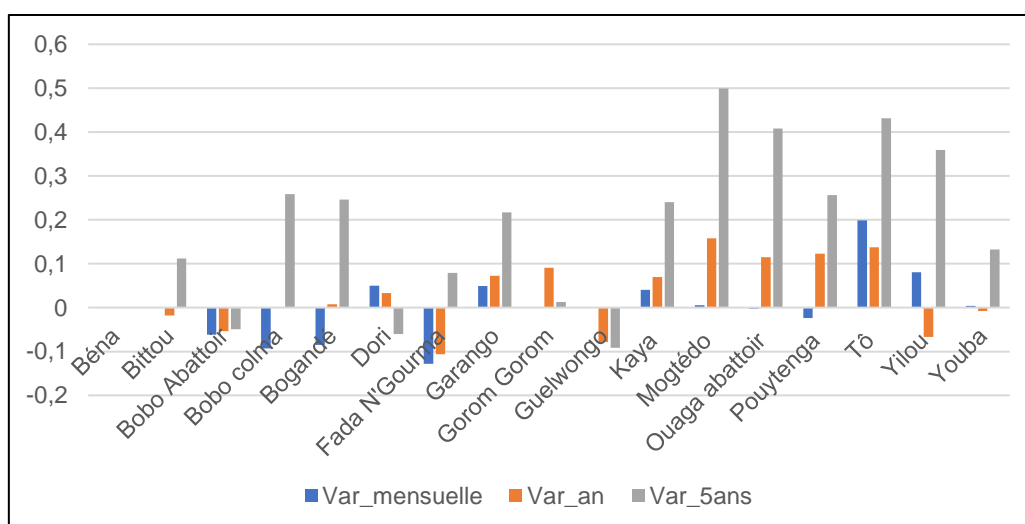
L'offre du bétail sur les marchés a connu des hausses significatives au cours du mois de juin 2023 par rapport à mai 2023, juin 2022 et l'offre moyenne des 5 dernières années sur les principaux marchés suivis. Cette situation s'explique en partie aux déplacements des populations, à la stratégie de vente anticipée pour faire face aux risques de pertes liées

aux contexte sécuritaire (intensification est opérations militaires de reconquête du territoire, vol par les GAT), à la hausse de la demande liée aux festivités au cours des mois de juin (Baptême et funérailles chrétien(e)s, Tabaski). Si cette dernière raison explique les hausses mensuelles de la demande du bétail, il convient de noter également l'achat d'animaux de traits et les besoins de reconstitution des effectifs pour l'embouche. Celles expliquant les hausses annuelles et quinquennale relevées sont la reconstitution des effectifs par certains éleveurs déplacés et bien installés.

### 1.2.2.10. Niveau et évolution des prix du bétail

#### 1.2.2.10.1. Prix du taureau

D'une manière générale, les prix moyens du taureau enregistrés au mois de juin 2023 sont dominés par une tendance stable à haussière sur la plupart des marchés par rapport à la même période de l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années. Les hausses des prix sont plus importants pour les comparaisons faites avec la moyenne quinquennale. Les variations les plus élevées sont relevées sur les marchés de Mogtédô (50%), de Tô (43%) et de Ouaga-Abattoir (41%). Pour la moyenne annuelle, elles se situent pratiquement sur les mêmes marchés de Mogtédô (16%), de Tô (14%) et de Ouaga-Abattoir (11%) et e Pouytenga (12%). La hausse de la demande liée aux festivités au cours des mois de juin et la reconstitution des effectifs par certains éleveurs déplacés et bien installés pourraient justifier cette situation.



**Figure 12: Variation des prix du taureau (SIM bétail, juillet 2023)**

### 1.2.2.10.2. Prix du bélier

Les prix moyens du bélier du mois de juin 2023 ont évolué à la hausse par rapport au mois précédent, à l'année passée à la même période et à la moyenne quinquennale sur les différents marchés. La demande importante liée aux festivités au cours du mois de juin, notamment la fête de la Tabaski serait le principal élément explicatif de cette situation. Comparés à la moyenne annuelle, on note des variations en hausse atteignant la barre de 112% sur le marché de Hamélé au Sud-Ouest. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les variations les plus élevées sont relevées sur les marchés de Hamélé (155%), Garango (111%), Mogtédó (90%), Yilou (75%) et Bogandé (71%).

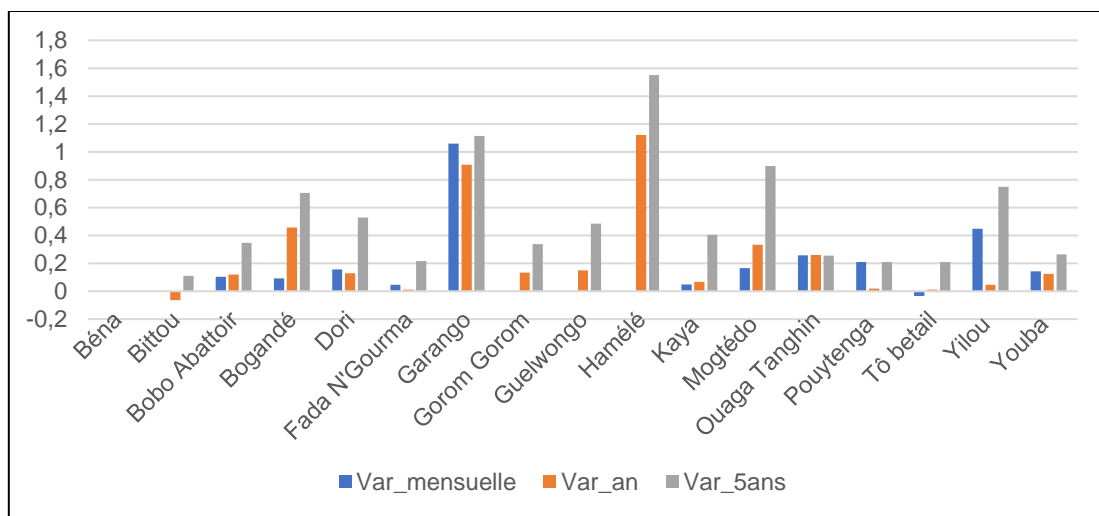
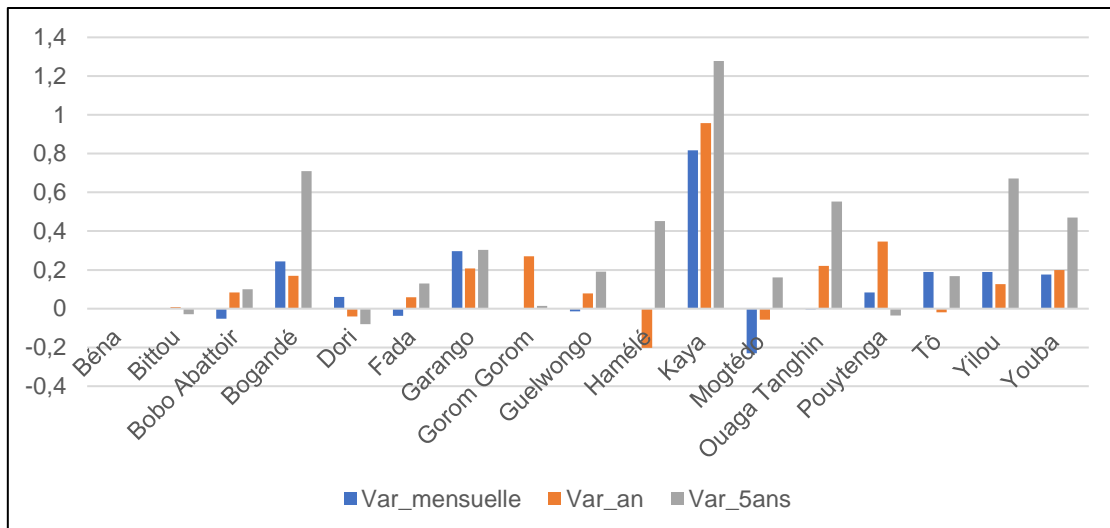


Figure 13: Variation des prix du bélier (SIM bétail, juillet 2023)

### 1.2.2.10.3. Prix du bouc

Les prix moyens du bouc au cours du mois de juin 2023 ont évolué à la hausse sur la majorité des marchés par rapport au mois de mai 2023, à l'année passée à la même période et à la moyenne quinquennale. Excepte les marchés de Dori, Bittou, etc. où on a enregistré une stabilité des prix. La baisse de l'offre liée à la situation sécuritaire, la hausse de la demande pour les festivités qui ont marqué cette période et la reconstitution des effectifs par certains éleveurs déplacés et bien installés pourraient justifier cette situation. Comparé à la moyenne mensuelle, les variations vont de -5% à Bobo-Abattoir et 82% sur le marché de Kaya. Par rapport à la moyenne annuelle, des variations de prix allant de -6% à 96% sont enregistrées sur l'ensemble des marchés. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les variations de prix oscillent entre -8% et 128% respectivement sur les marchés de Dori et de Kaya.



**Figure 14 : Variation du prix du bouc (SIM bétail, juillet 2023)**

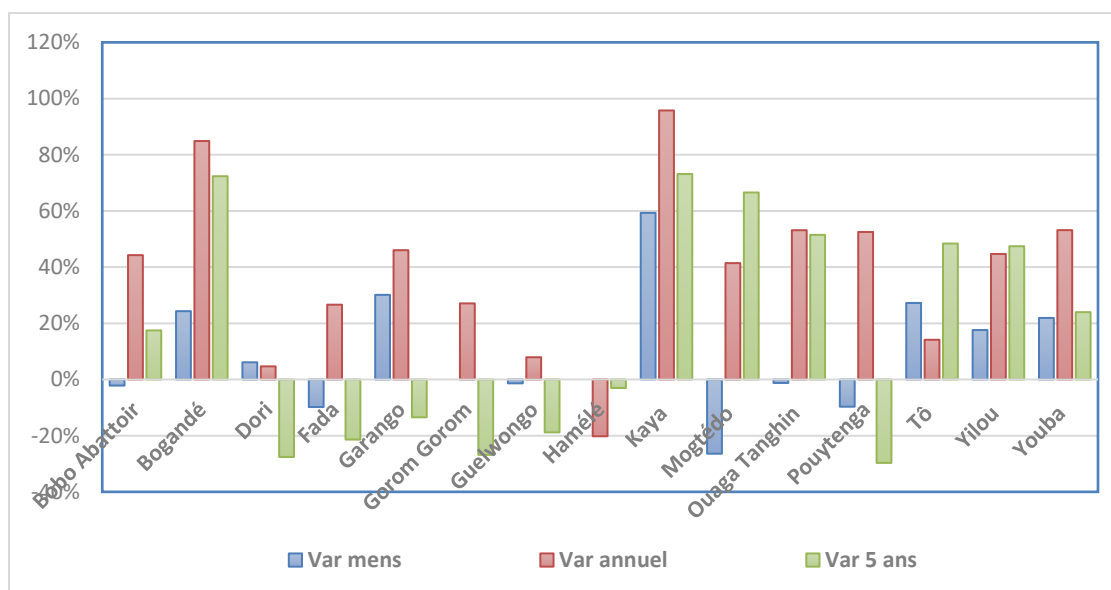
### 1.3. Sources de revenus et pouvoir d'achats des ménages

#### 1.3.1. Principales et diversifications des sources de revenus

Les principales sources de revenus des ménages dans toutes les régions sont essentiellement la vente du bétail et produits animaux (œufs, lait...), des produits agricoles, la vente des PFNL (lianes, karité, les feuilles de baobab), la vente d'agrégats, le petit commerce, l'orpaillage, les prestations de services (main d'œuvre agricole, travail contre argent ou contre vivres) et les aides (transfert d'argent des membres de la famille). Grace à ces différentes activités, les ménages arrivent à subvenir à leurs besoins alimentaires et non alimentaires. Cependant, le pouvoir d'achat des ménages comparativement à une situation normale est en baisse en lien avec le contexte sécuritaire (fermeture et fonctionnement à minima des marchés, baisse de la fréquentation des acheteurs potentiels, perte des moyens d'existence...).

#### 1.3.2. Termes de l'échange bétail/céréale

Les termes de l'échange bétail céréale du mois de juin 2023 sont en faveur de l'éleveur sur la majorité des marchés. Ces TDE sont en net amélioration par rapport à la même période de l'année passée. Cette situation pourrait se justifier par la hausse des prix du bétail observée pendant les périodes de la fête de tabaski. Ils sont par contre en baisse par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La hausse des prix des céréales serait la cause de cette tendance.



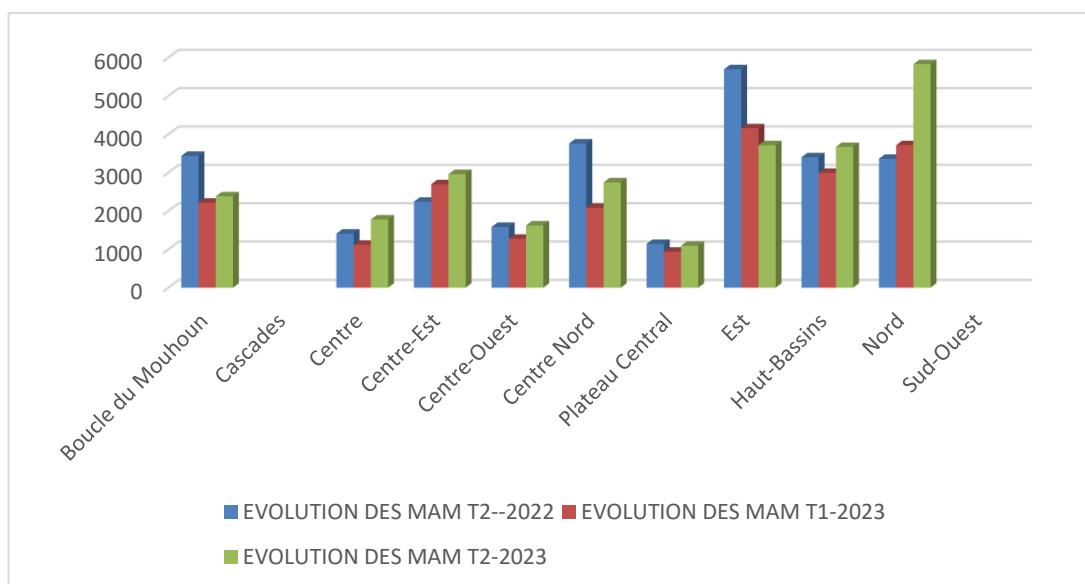
**Figure 15: Niveau et variation des termes de l'échange (bétail/céréales) :**  
Sources : SIM bétail/céréales, juillet 2023

## 1.4. Situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et les maladies humaines

### 1.4.1. Evolution des cas de malnutris aigus modérés (MAM)

Le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant de Malnutrition Aigüe Modéré (MAM) au deuxième trimestre de l'année 2023 est à la hausse dans l'ensemble par rapport au premier trimestre de l'année. En comparaison au même trimestre de l'année précédente, le nombre de cas de MAM suit la même tendance haussière. Cette hausse s'explique d'une part la fermeture des centres de santé et la baisse de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaire au niveau des ménages. À la recrudescence de l'insécurité, à l'arrivée massive des PDI et au manque d'hygiène. Une baisse de cas, a été enregistrée dans la région de l'Est et du Plateau Central.



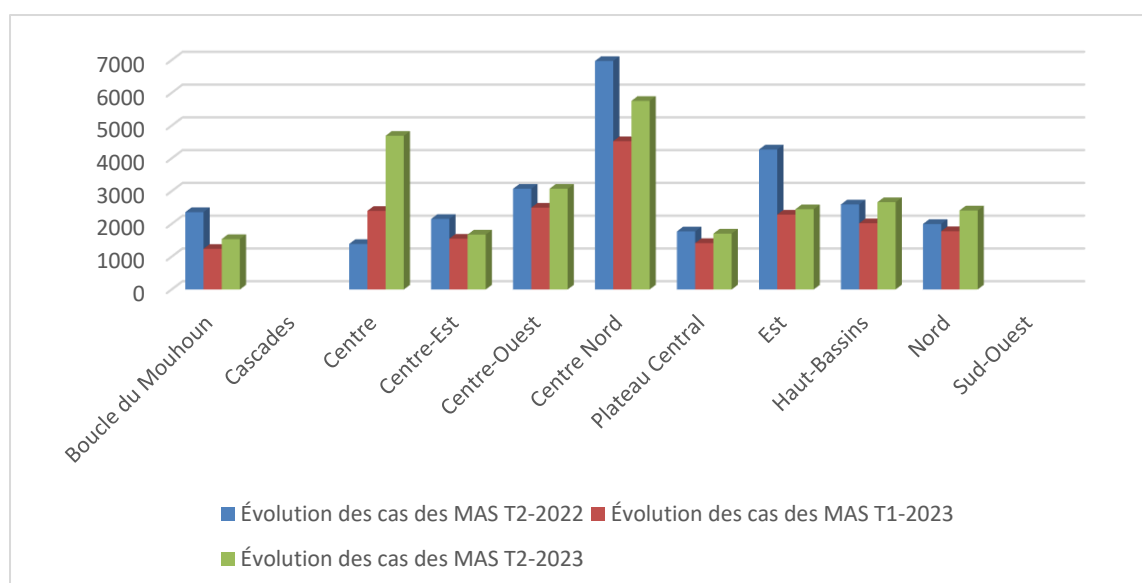


**Figure 16: Evolution des cas des MAM par région**  
**Source : DRSHP, juillet 2023**

#### 1.4.2. Evolution des cas de malnutris aigues sévère (MAS)

Par rapport au premier trimestre de l'année en cours et au même trimestre de l'année 2023, le nombre de cas d'enfants Malnutri Aigue Sévère (MAS) connaît une tendance haussière. L'évolution des nombres de cas MAS pourrait se justifier entre autres par le dépistage systématique couplé à l'animation des GASPA, aux campagnes de chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS), aux Journées de Vaccination de la Vitamine A (JVA+), à l'épuisement des stocks alimentaires et le nombre croissant de PDI.

En ce qui concerne les Femmes enceintes et femmes allaitantes malnutries (FEFA malnutries), il est également observé une hausse par rapport à l'année passée à la même période et aux deux mois précédents. La hausse des cas se justifierait par une baisse de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaire au niveau des ménages.



**Figure 17 : Evolution des cas des MAS par région**  
**Source : DRSHP, juillet 2023**

### 1.4.3. Mesure de prise en charge (PEC) des cas de malnutrition

Les mesures de prise en charge sont celles indiquées dans le protocole national de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë (PCIMA). Il s'agit spécifiquement de la distribution des rations sèches qui sont composées de :

- ATPE (plumpy sup) pour les enfants de 6 à 59 mois malnutris aigus modérés, de l'huile et du Supercereal (CSB+) pour les femmes enceintes et allaitantes malnutries qui sont assurés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
- Plumpy nut, des laits thérapeutiques F75 ; F100 et le ResoMal qui sont assurés par l'UNICEF pour les cas d'enfants malnutris aigus sévères ;
- Farines enrichies produites localement utilisées pour la prévention de la malnutrition.

Au regard de l'accessibilité limitée dans certaines zones les agents de santé à base communautaire (ASBC) et des personnes ressources volontaires sont mis à contribution pour assurer la continuité de la prise en charge de la malnutrition aiguë.

### 1.4.4. Evolution des cas du paludisme et des cas de diarrhées

Le nombre de cas de paludisme est en baisse dans presque toutes les régions par rapport au trimestre précédent et au même trimestre de l'année dernière. La baisse du nombre de cas s'expliquerait par les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires dans la prévention et la gestion de ces maladies. Parmi ces actions il y a la distribution gratuite

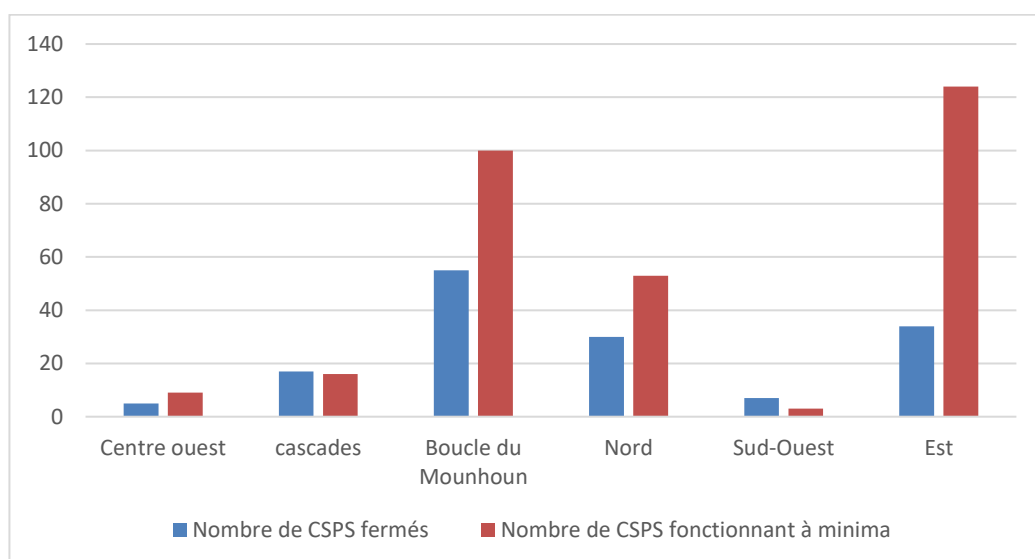
de moustiquaire imprégnée, les campagnes de déparasitages, la construction des latrines, la réhabilitation des forages et la réalisation des forages dans les points de regroupement des PDI. En ce qui concerne les cas des diarrhées, on note une baisse des cas de diarrhées de T2 2022 comparé au T2 2023 les régions du Nord et du Centre Nord n'ont pas des données.

#### 1.4.5. Evolution des cas de rougeole

Les cas de la rougeole sont en baisse dans presque toute les régions rapport au trimestre précédent et au même trimestre de 2023. Cette baisse s'explique par la vaccination réactive à la rougeole de l'année passée et à la performance de vaccination de routine. Cependant on constate une hausse dans la région du Nord avec 44 cas au T3 2023 comparé à T2 2022 qui était de 19 cas La plus grande hausse est enregistrée dans le district sanitaire de Thiou dont plusieurs formations sanitaires fonctionnent à minima.

#### 1.4.6. Fonctionnalité des formations sanitaires et couvertures des services de santé

A la date du 10 juillet 2023, la situation du fonctionnement des formations sanitaires fait état de 171 formation sanitaires fermés et de 228 autres fonctionnant à minima. Au total, 579 formations sanitaires réparties dans 5 régions du pays connaissent un dysfonctionnement.



**Figure 18 : Etat de fonctionnement des Centres de santé**  
Source : DRSHP, juillet 2023

## 1.5. Consommation alimentaire et stratégie d'adaptation des ménages

### 1.5.1. Nombre de repas

La consommation alimentaire des ménages est globalement acceptable dans l'ensemble des régions du pays sauf celles soumises à l'insécurité. La majorité des ménages arrive toujours à assurer au minimum deux (2) repas par jour. La situation est similaire par rapport à l'année passée à la même période. Cependant, pour les mois à venir, la situation pourrait se dégrader avec l'épuisement des stocks céréaliers au niveau des ménages. En effet, le nombre moyen de repas pris par jour pourrait être réduit au regard à l'amenuisement des stocks et à l'augmentation des prix des céréales et autres produits de grande consommation.

### 1.5.2. Diversité aliments

En cette période de saison hivernale, malgré la baisse du niveau des stocks paysans, on note une alimentation diversifiée chez la majorité des ménages à l'exception des ménages vulnérables qui ont une alimentation peu diversifiée. Cela pourrait s'expliquer par la relative disponibilité des stocks ménages, l'accessibilité des céréales sur les marchés, l'approvisionnement des magasins SONAGESS, la disponibilité des PFNL (lianes goïnes, le Karité, le raisin, les feuilles de baobab) et aussi l'amélioration de la disponibilité des œufs et du lait. Elle est jugée passable et reste similaire à l'année passée à la même période.

### 1.5.3. Stratégies liées à la consommation alimentaire

Les stratégies d'adaptation des ménages vulnérables se résument à la rétention des stocks, la consommation des produits forestiers non ligneux disponibles, la diminution de la qualité et de la quantité des repas, l'achat des vivres à crédit. Le recours à l'aide humanitaire est l'une des stratégies pour une bonne partie de ces ménages. Cette aide consiste à doter les ménages vulnérables de vivres et/ou de cash transfert. Dans les communes à risque, en cette période de début de campagne, les ménages adoptent des stratégies pour s'alimenter. Il y'a la réduction du nombre de repas journalier dans les ménages, la diminution de la ration pour le ménage et la consommation des PFNL. Par ailleurs, en cette période de l'année, aucune stratégie inhabituelle liée à la consommation alimentaire, n'est entreprise.

#### 1.5.4. Stratégies liées aux revenus

Les stratégies liées aux revenus restent les mêmes à savoir les revenus tirés de la vente des produits agricoles, des produits fruitiers, des animaux et des produits animaux, de bois de chauffe de charbon et des produits forestiers non ligneux notamment les feuilles de moringa et de baobab, le karité, le néré, zamnè, les lianes, raisin, les transferts monétaires, le petit commerce, l'artisanat et la main-d'œuvre agricole. Aussi, les interventions humanitaires telles que la distribution gratuite des vivres, la vente à prix social, le cash inconditionnel et cash for work de l'Etat et de ses partenaires facilitent l'accès aux produits de consommation pour les PDI, les ménages hôtes et ceux vulnérables. Cela a permis de renforcer leur résilience. Ces sources de revenus sont affectées par la dégradation de la situation sécuritaire.

### 1.6. Catastrophes, conflits et déplacements de population

#### 1.6.1. Situation des personnes déplacées internes

Selon le SP/CONASUR, le Burkina Faso comptait 2 062 534 PDI composées de 23,93% de femmes et 58,50% d'enfants. On observe une légère hausse de 3,17% par rapport à la situation actualisée au 28 février 2023 qui affichait 1 999 127 PDI. On note également des zones à forte concentration de PDI sur l'ensemble de territoire. Les 5 régions qui accueillent le plus de PDI sont le Sahel 24,3% ; le Centre Nord 23,9% ; Nord, 12,4% et l'Est 10,7%.

Cependant on note également des retours volontaires de populations déplacées dans leur localité de provenance, ces retours concernent précisément les régions du Nord (2 369 personnes retournées), du Centre-Ouest (2000 personnes retournées) et des Hauts Bassins (584 personnes retournées).

**Tableau 7: Situation de répartition des PDI par région**

Régions	Effectifs PDI			
	Hommes	Femmes	Enfants	Total PDI
BOUCLE DU MOUHOUN	28258	31630	74106	133994
CASCADES	4930	6411	16144	27485
CENTRE	10455	17781	31586	59822
CENTRE-EST	10483	16599	39110	66192
CENTRE-NORD	80722	126243	286989	493954
CENTRE-OUEST	8632	11646	35278	55556
CENTRE-SUD	1533	2316	6135	9984
EST	38267	50540	130909	219719
HAUTS-BASSINS	14804	20558	50798	86160

NORD	44378	61276	150406	256060
PLATEAU CENTRAL	8531	13285	33627	55443
SAHEL	97057	115361	289543	501961
SUD-OUEST	14816	19412	61976	96204
<b>TOTAL</b>	<b>362866</b>	<b>493058</b>	<b>1206607</b>	<b>2062534</b>

Source : SP/CONASUR ; juillet 2023

### 1.6.2. Situation des catastrophes

Durant la période du janvier à juin 2023, on a noté une relative accalmie au niveau des catastrophes dans l'ensemble du pays. Malheureusement des cas d'incendie d'origine accidentelle ont été relevés. En effet, dans la région du Nord, une vingtaine d'incendies a causé le décès d'un individu et occasionner la destruction de matériels (articles ménagers) et des documents. En outre, un ménage composé de 5 personnes a été touché par un incendie dans la région des Hauts Bassins. Les ménages sinistrés ont été assistés par les services en charge de l'action humanitaire.

## 1.7. Interventions humanitaires en cours et en perspectives

### 1.7.1. Besoins en termes d'intervention

Les besoins des ménages vulnérables en termes d'assistance ont été identifiés et classés par priorité comme suit : besoin alimentaire, besoin d'argent, besoin en abris, besoin en articles ménagers essentiels (AME), besoin de sécurité et développement des AGR.

### 1.7.2. Types et nombre de ménages ou de groupes de ménages bénéficiaires

#### Est

- **PAM** : 185 633 personnes ont bénéficié de l'assistance dont 129 330 pour la distribution gratuite des vivres ; 10 124 pour les intrants nutritionnels et 46 179 pour le cash transfert.
- **FAO** : 37 338 bénéficiaires ont bénéficié de la distribution de cash inconditionnel et 167 personnes ont bénéficié de Cash for work.
- **CONASUR** : 12 127 personnes ont bénéficié de la distribution gratuite des vivres à hauteur de 122 110 kg.
- **ACF** : 16 281 personnes dont 9 535 femmes ont bénéficié du cash transfert.
- **UADTT** : 1 920 personnes ont bénéficié de l'assistance alimentaire à hauteur de 41, 46 tonnes.

#### Nord

- **Etat** : 18 258 ménages vulnérables (des PDI et des ménages hôtes) ont bénéficié de la distribution gratuite de vivres. 10 300 personnes vulnérables ont bénéficié de la vente à prix subventionné des céréales de 10 620 tonnes de céréales de la SONAGESS.
  - **Projet filets sociaux** : 1 080 418 500 FCFA ont été transférés aux bénéficiaires.
  - **PAM** : 69 950 personnes vulnérables ont bénéficié de 1141,292 tonnes de vivres. 94,642 tonnes de vivres ont été mises à la disposition de 17 écoles de Titao au profit de 4 900 élèves dont 2 504 filles.
- Pour la prévention et de la prise en charge de la malnutrition, 15 975 FEFA et 28 640 enfants de 6 à 59 mois ont bénéficié de 349,369 tonnes d'intrants nutritionnels.

#### **Centre-Nord**

- **Etat** : 25 497 ménages composés de PDI et de populations hôtes vulnérables ont bénéficié de la distribution gratuite des vivres.
- **Projet Filets sociaux** : 46 282 ménages vulnérables dont 13 649 ménages PDI ont bénéficié d'une assistance en cash transfert.
- **FAO** : 40 ménages PDI et hôtes ont bénéficié de la distribution d'aliment bétail.
- **ONG CRS** : 209 tonnes de vivres ont été distribuées à 500 ménages PDI et hôtes vulnérables.
- **PAM** : 2 705 ménages PDI ont bénéficié d'une distribution gratuite de vivres.

#### **Plateau Central**

- **Banque Mondiale** : 13 362 personnes vulnérables dont 10 990 femmes et 2372 enfants ont reçu une aide alimentaire.

#### **Centre-Est**

- **Etat** : 358 tonnes de vivres ont été distribuées à 15438 personnes vulnérables et PDI.
- **AJVLS/PAM** : 1930 ménages et 1 042 enfants de 6-23 mois et 760 FEFA ont bénéficié de l'assistance en vivres et les intrants nutritionnels.
- **ACF** : 91 enfants MAM, 9 enfants MAS et 757 FEFA ont bénéficié d'une prise en charge médicale.

#### **Boucle du Mouhoun**

- **Etat** : 12000 ménages ont bénéficié d'une vente à prix subventionné de 600 tonnes de céréales de la SONAGESS.

### **Centre**

- **Etat** : 55 065 ménages vulnérables (190 724 personnes dont 113 186 femmes) ont bénéficié de la distribution gratuite de vivres.
- **Banque Mondiale** : 1 872 ménages vulnérables (dont 14 813 femmes) ont bénéficié du cash transfert.
- **Conseil régional du Centre** : distribution gratuite de matériels d'urgence (bouilloires, de nattes et de marmites), d'une valeur de 20 000 000 FCFA à des personnes déplacées internes (PDI) et une distribution de vivres d'une valeur de 30 000 000 FCFA à des personnes vulnérables.

### **Hauts Bassins**

L'Etat et ses partenaires ont apporté une assistance alimentaire de 1 631 tonnes de riz au profit de 45 638 personnes. En plus, 70 tonnes de maïs, 17 tonnes de mil et 3 225 litres d'huile ont été distribués au PDI et ménages hôtes.

### **Centre-Ouest**








- **Etat** : 287,5 tonnes de vivres ont été distribués aux ménages vulnérables.

### **Sud-Ouest**

L'Etat et ses partenaires ont apporté une assistance alimentaire composés de 593075 kg de céréales, 70000 kg de haricot, 570 litres d'huile et 800 kg de spaghetti et des intrants nutritionnels au profit de **30 451** bénéficiaires.

## **1.7.3. Difficultés liées aux interventions**

Les principales difficultés sont :



-  la forte mobilité de certaines personnes déplacées internes bénéficiaires ;
-  la non possession de documents d'identification par certains bénéficiaires ;
-  le déblocage tardif des ressources financières pour le démarrage des activités ;
-  la faible couverture de l'aide ;
-  les défaillances du réseau téléphonique pour les cash transferts ;
-  l'insécurité limitant les opérations d'assistance dans certaines localités ;
-  l'impraticabilité des voies routières surtout en saison hivernale.

## **1.7.4. Perspectives d'intervention**

### **Est :**

- **PAM** :
  - assistance alimentaire : **2 890** tonnes de vivres seront distribués à **242 000** personnes vulnérables (**123 000** ménages résidents et **119 000** PDI) ;



- prise en charge nutritionnel de **6 600** enfants de 6-23 mois et **4 900** Femmes enceintes et allaitantes ;
  - distribution de cash de **3,8 milliards** de FCFA.
  - **ACF** : 49 050 personnes vont bénéficier d'un cash transfert.
  - **SECURAGRI** : 666 personnes bénéficieront d'une distribution d'intrants nutritionnels, 1380 personnes pour les vivres et 150 bénéficiaires pour le cash transfert.
  - **FAO** :
    - distribution gratuite de 400 Kg de semences de niébé Komcalé et 2500 Kg d'engrais organique à 50 ménages PDI et hôtes de la commune de Kantchari ;
    - distribution gratuite de 30 tonnes d'aliments bétail au profit 300 ménages PDI et hôtes à Gayéri ;
    - distribution gratuite de 16 tonnes d'aliment bétail à 150 ménages PDI et hôtes de la commune de Botou ;
    - distribution de 50 tonnes d'engrais organiques à 500 ménages PDI et hôtes des communes de Diapaga, Logobou, Botou, Barthiébougou et Foutouri.
  - **PSAE** : distribution gratuite de 1097 tonnes de vivres au profit de 17 976 personnes.
  - **SONAGESS** : 500 tonnes de sorgho seront vendues à prix subventionné à des ménages vulnérables.
-  **Nord :**
- **PAM** :
    - 64 286 personnes vont bénéficier d'une assistance en vivres et en cash pendant la période de soudure.
  - **Etat**
    - l'assistance en vivres (CONASUR) aux PDI et aux ménages hôtes ;
    - le Projet filets sociaux prévoit pour le mois de juillet 2023, un transfert monétaire de 1 084 765 500 FCFA sera fait au profit de 22 958 ménages (PDI : 5 629 et hôte : 17 329) dans les communes de Ouahigouya et Titao ;
    - poursuite de la mise à disposition des intrants agricoles aux producteurs.
-  **Centre-Nord**
- **FAO** :
    - distribution de semences fourragères à **575** ménages vulnérables PDI et hôtes ;

- distribution de semences de niébé à **850** ménages vulnérables PDI et hôtes ;
- distribution de semences de riz à **606** ménages vulnérables PDI et hôtes.
- **ONG HELP :**
- réalisation des activités de Food For Work au profit de **200** ménages des communes de Boussouma et de Korsimoro.
- distribution de cash à **299** ménages PDI et ménages hôtes vulnérables des communes de Barsalogo, Boussouma, Korsimoro, Pissila et Tougouri.

#### **Sud-Ouest**

##### ○ **PAH/GIZ :**

- distribution de 7702 plants de manguiers et 8 368 plants d'agrumes),
- distribution de 200 000 boutures de patate douce à chair orange (PDCO) ;
- dotation des producteurs maraichers en semences maraichères (5000 g d'amarante fotete, 4500g de laitue blonde de Paris, 1250 g d'aubergines kalenda f1, 11000 g de tomate cobra 26, 5500 g d'oignon rouge tama, 1250 g de chou, 1100 g de carottes et 15000 g d'haricot vert).

#### **Centre :**

**Banque mondiale :** 1872 ménages vulnérables seront assistés à travers le cash transfert.

## **II. PERSPECTIVES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES**

### **2.1. Perspectives de la campagne agricole**

Les prévisions saisonnières faites par la météo du Burkina Faso prévoient des cumuls pluviométriques déficitaires à tendance normale sur la majeure partie du pays avec une activité pluvieuse faible à modérée dans la 2<sup>ème</sup> décennie du mois de juillet 2023 sur l'ensemble du pays. Toutefois, avec ces prévisions et une bonne répartition spatiotemporelle des pluies, le retard accusé dans le démarrage de la campagne agricole dans plusieurs régions pourrait être rattrapé. Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines localités limite les superficies cultivées et entraîne l'abandon de certains champs par les ménages. Le disponible fourrager et le niveau de remplissage des retenues d'eau vont s'accroître et pourrait contribuer à l'amélioration de l'alimentation du bétail et des productions animales. Cependant, l'accessibilité de ces ressources pastorales demeurera préoccupante dans plusieurs communes en raison principalement de la situation sécuritaire rendant ainsi les perspectives alimentaires du bétail relativement difficiles.

## 2.2. Perspectives alimentaires

La situation alimentaire des ménages pourrait se dégrader dans les mois à venir du fait de la soudure avec l'amenuisement des stocks paysans. Les prix des céréales sur la place des marchés pourraient connaître des hausses voire stables et resteraient supérieurs à la moyenne quinquennale.

L'apparition des nouveaux PFNL et les récoltes précoces de maïs, des légumineuses et les tubercules pourraient contribuer à atténuer les difficultés alimentaires des ménages notamment dans les régions des Hauts Bassins, du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun. Sur les marchés agricoles, d'ici à août, la hausse du prix des céréales surtout du maïs pourrait se maintenir avec des niveaux légèrement supérieurs à la moyenne quinquennale. Toutefois, la vente à prix subventionné et les distributions gratuites de vivres pourraient contribuer à stabiliser les prix durant la période distributions gratuites de vivres contribueraient à stabiliser les prix durant la période.

### III. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette évaluation, les recommandations suivantes ont été formulées :

#### A l'endroit du MARAH et ses partenaires

1. Diligenter la mise à disposition des agropasteurs des intrants (semences et engrais) et les pesticides en quantité suffisante et à temps.
2. Appuyer les producteurs (PDI et ménages hôtes) en intrants agricoles (engrais et semences améliorées).
3. Augmenter le nombre et assurer l'approvisionnement régulier des points de vente SONAGESS pour stabiliser les prix des céréales sur le marché.
4. Harmoniser les prix des intrants subventionnés de l'Etat et de la SOFITEX.
5. Lever la mesure d'interdiction d'exportation sur le niébé ou de l'assouplir en procédant à une régulation sur les sorties.

#### A l'endroit du Ministère en charge de l'Action Humanitaire et ses partenaires

1. Poursuivre les aides en faveur des Personnes Déplacées Internes et des ménages vulnérables.
2. Renforcer les actions de soutiens aux PDI notamment celles en liens avec leur réinsertion socio-économique.

### **A l'endroit du Ministère en charge du Commerce**

1. Renforcer la veille et réguler le marché des intrants agricoles et des denrées alimentaires.
2. Assurer le suivi de la mise en application de l'arrêté portant sur la fixation des prix des céréales.

### **A l'endroit du Ministère en charge de l'Environnement et ses partenaires**

1. Renforcer le reboisement des espèces pourvoyeuses de PFNL dans les zones sécurisées.
2. Renforcer le suivi des ouvrages hydrauliques et barrage dans les différentes régions.

### **A l'endroit du Ministère en charge de l'Education Nationale**

1. Renforcer les achats institutionnels des stocks du niébé disponible sur les marchés pour l'approvisionnement des cantines scolaires.

### **A l'endroit du Ministère des Infrastructures**

1. Réhabiliter les ponts de Boudiéri, de Tapoa Boopo et les digues et déversoirs du barrage de Fara dans un bref délai.

## **IV. CONCLUSION**

D'une manière générale, l'installation de la campagne agropastorale 2023/2024 a connu un démarrage difficile et graduel des pluies sur la majeure partie des régions du pays. Des pauses pluviométriques ont été observées mais n'ont pas été dommageables pour le développement des cultures. Les principales opérations culturales sont le labour, les semis, le sarclo-binage couplé à l'application des engrais et les traitements phytosanitaires. Les stades phénologiques dominants à la 1ère décennie du mois de juillet sont principalement la levée, le tallage/montaison et la ramification. L'alimentation du bétail s'est améliorée grâce à la régénérescence progressive du tapis herbacé et au remplissage des points d'eau d'abreuvement. Mais cette disponibilité demeure faible par rapport aux besoins des animaux face à un épuisement des stocks fourragers en cette période. Il s'avère également un accès limité aux ressources pastorales dans les régions touchées par l'insécurité. C'est dans ce contexte sécuritaire difficile et le déficit de protection du bétail que les éleveurs transhumants sont contraints à s'installer dans les

pays d'accueil. L'état physique et sanitaire des animaux est jugé passable avec quelques suspicions de foyers dans certaines régions. Dans les zones affectées par l'insécurité, l'accès au marché est limité. Plusieurs marchés à bétail et agricole dans les zones de production sont ainsi fermés ou fonctionnent à minima dans une quiétude précaire. Les tendances des prix du bétail sont à la baisse par rapport à la normale.

L'alimentation des ménages vulnérables en cette période s'est dégradée suite à l'épuisement des stocks. Les céréales sont disponibles sur les marchés avec des prix relativement faible par rapport à l'année passée à la même période et en hausse par rapport à la moyenne quinquennale. La disponibilité des céréales pourrait être renforcée au cours des prochains mois avec la vente de céréales à prix subventionné. La situation sécuritaire délétère ne favorise pas l'accès des humanitaires à certaines zones, surtout dans certaines localités des régions du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Liste des participants à la mission conjointe

N	Nom	Prénom(s)	Structure/Institution	Contact téléphonique
1.	SOGODOGO	Fatoumata	SONAGESS	70143555
2.	OUATTARA	Siaka	DGESS/MARAH	67 52 35 95
3.	KIENOU	Blaise	FEWTS NET	70591046
4.	BATIONO	Armand Brice	DGESS/MARAH	76536713
5.	YAMEOGO	N. Alphonse	BMCRF/MDICAPME	71626041
6.	YERBANGA	Francis	PRAPS2-BF	71117988/75809647
7.	TAPSOBA	Béatrice	CIC/B	60940000
8.	ZONGO	G. Zoram	SE-CNSA	72795975/76153152
9.	BAMOGO	Issaka	DGEVCC	78323519
10.	ZAONOGO	Boukary	DGADI	73029838
11.	OUEDRAOGO	Benoit	DGPV	71802038
12.	IBRANGO	Alimata	SE/CNSA	70496726
13.	NADEMBEGA	Z. Christian	DGESS/MARAH	71022806
14.	COMPAORE	Boukaré	ANAM	62434833
15.	TRAORE	Fidèle	SE-CNSA	70855981
16.	BAGRE	Gilles	ANAM	74970477
17.	SAWADOGO	Harouna	SP/CONASUR	76539617/70653283
18.	TONDE/SOMA	Mariam	DGESS/ MARAH	79552908
19.	MINOUNGOU	O. A. Amidou	DGRH	70405226
20.	DAKISSAGA	Bangré	SP/CONASUR	70097380
21.	SAMANYOUGA	Laurent	Projet filets sociaux	70315854
22.	DAO	Céline	ONG CRS	02981341
23.	KOURAOGO	Rakeita	SE/CNSA	60902287
24.	KANZIE	Béatrice Marie Desiré	DGESS/MARAH	74878805
25.	YODA	Adaman	ANAM	57430986
26.	SANOUE	Djara	DGFOMR	70336307
27.	PALE	SANSAN	DGPV	71145394
28.	BOUDA	Piga	SE CNSA	70 27 36 30
29.	SANNA	Saïdou	DGPA	67 82 60 71
30.	BOUGAIRE	Lionel	Projet Hydromet	70530489
31.	TRAORE LAMIEN	Fleur	FAO	74814521
32.	DIALLO	Acha	SE-CNSA	71535034
33.	ZANGO/ZEBA	Salamata	SONAGESS	71081351
34.	ABGA	Roland	DGESS/MARAH	70537704
35.	SAHO	Aboubacar	DGESS/MARAH	71146313
36.	NANSIA	Moussa	SE/CNSA	78977489
37.	TAPSOBA	Mamounata	DGSV	60180084

